

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LES MODES ACTUELS DE PRODUCTION PORCINE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 24 octobre 2002, à 13 h 30
Église Saint-Joseph
885, rue Saint-Pierre Ouest
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DE BPR GROUPE-CONSEIL (Gestion des effluents d'élevage à la ferme) SYLVAIN PIGEON.....	3
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION GESTION ENGRAIS ORGANIQUES (Gestion régionale des effluents d'élevage) LUCIE MALTAIS	16
REPRISE DE LA SÉANCE	31
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
CLAUDE GRÉGOIRE.....	31
GILLES GAUTHIER.....	39
MICHEL BIGRAS-POULIN.....	44
MAXIME LAPLANTE	48
MARTHE DAIGLE.....	54
ISABELLE BREUNE.....	57
NICOLE DUFRESNE	63
LOUIS CHAREST	65
JACQUES FOURNIER.....	69

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour, et bienvenue à cette troisième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je suis Louise Boucher, présidente de cette Commission et je suis accompagnée de mes collègues, André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais. Je précise que nous avons été assermentés tous les quatre devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Au cours de la séance, nous sommes accompagnés d'une équipe, auprès de qui vous pouvez vous informer si vous avez quelques questions sur le déroulement de cette consultation publique. Il y a deux analystes: madame Sylvie Mondor et Stéphanie Dufresne. Nous avons deux conseillers en communication, madame Alexandra Dufresne et monsieur Daniel Bérubé, et une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard.

20 Le responsable de l'organisation logistique est monsieur Daniel Moisan et le technicien du son est monsieur Georges Leclerc.

25 Les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve. Je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit, dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

30 Les documents déposés pourront également être consultés tout au long de ce mandat. Vous pouvez obtenir donc la liste des centres ainsi que l'adresse Internet de la Commission à l'arrière de la salle.

35 Les séances thématiques de cette semaine portent sur les modes de production porcine. Plus spécifiquement cet après-midi, nos conférenciers traiteront de la gestion des effluents d'élevage à la ferme et de la gestion régionale des effluents d'élevage. Nos conférenciers sont monsieur Sylvain Pigeon de BPR qui traitera du premier sujet, et madame Lucie Maltais de l'Association de gestion des engrais organiques, AGEO, qui traitera du second. Bonjour, monsieur et madame.

40 Alors, le déroulement de la séance sera le suivant et c'est identique à ce qui s'est passé hier. Nous allons d'abord inviter nos conférenciers à faire leur présentation, après quoi la Commission va leur adresser quelques questions.

Au cours d'une pause de quinze minutes que nous prendrons, j'ouvrirai le registre. Tout citoyen qui souhaite poser des questions à la Commission pourra le faire en s'inscrivant à ce

45 registre. Et au retour de la pause, je vous inviterai, par ordre d'inscription au registre, à poser vos questions.

Pour que nos échanges soient des plus fructueux et des plus efficaces, vous devrez respecter certaines règles que je vous mentionne tout de suite. Alors, le nombre de questions permises par intervention est de deux questions. On vous invite à éviter les préambules trop
50 longs et à poser immédiatement votre question.

Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps au moment de votre questionnement pour compléter, aller chercher un peu plus d'information. Toutes les questions
55 doivent m'être adressées et il en est de même de toutes les réponses, pour éviter des échanges bilatéraux. C'est avec la Commission que les échanges se font.

La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation, de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes
60 méprisantes, dans le but d'assurer les débats les plus sereins.

S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse cet après-midi X ça s'est produit hier parce que les conférenciers n'étaient les personnes les mieux habilitées pour y répondre X
65 soyez sans crainte, la Commission les prend en note et nous tenterons d'obtenir les réponses auprès des conférenciers qui dérouleront devant nous dans les prochaines semaines, donc soyez assurés de ça, et l'information sera donc disponible dans les centres d'information ou sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Il en est de même, si jamais on avait une question qui pourrait être quand même
70 répondue par un des nos conférenciers mais il n'a pas la réponse immédiatement, on se chargera de l'obtenir dans les jours suivants et de la déposer.

D'ailleurs, vos présentations, madame et monsieur les conférenciers, j'aimerais qu'elles soient déposées au terme de leur présentation. Elles feront partie des documents déposés à la
75 Commission.

Il peut arriver également au cours de l'audience qu'il y ait des documents qui apparaissent confidentiels à leur propriétaire. Alors, le Bureau a une procédure pour juger de la question. Je n'entrerai pas dans les détails; si jamais ça survient, je l'expliquerai.
80

Alors, sans plus tarder, j'inviterais monsieur Sylvain Pigeon à nous entretenir de la gestion des effluents d'élevage à la ferme.

Alors, je vous rappelle peut-être pendant qu'on organise la technique, je vous rappelle
85 que ce soir, nous aurons trois conférenciers avec nous. Monsieur Marc Trudelle, conseiller en agroenvironnement de l'Ordre des agronomes, viendra nous entretenir des plans agroenvironnementaux de fertilisation et de valorisation; monsieur Claude Lafleur, des

nouvelles tendances de production à l'étranger, monsieur Lafleur est de la Coopérative fédérée, et madame Renée Bergeron de l'Université Laval viendra nous entretenir de bien-être animal.

90

À vous, monsieur Pigeon.

M. SYLVAIN PIGEON :

95

Merci, madame Boucher. Bonjour, tout le monde. Merci de l'invitation. Aujourd'hui, je vais vous entretenir spécifiquement sur la gestion des effluents d'élevage porcin au Québec. Donc, c'est une présentation qui ne va pas être exhaustive, on ne va pas rentrer dans les détails, sauf qu'on aimerait que ça soulève au moins des questions chez vous. Et on sera là pour y répondre plus amplement si on doit aller dans plus de détails à la fin, lors de la période des questions.

100

Donc, l'objectif général de la présentation, c'est de voir vraiment c'est quoi les principaux éléments de la chaîne de gestion des effluents. Et ici, on parle d'effluents liquides des fermes porcines du Québec. Or, tantôt, on verra pourquoi on parle de la gestion des effluents liquides seulement. Et je vais donner un portrait statistique de quelques éléments qui sont plus significatifs aux termes des travaux de la Commission, à savoir tout ce qui peut toucher l'environnement. Donc, on va s'attarder beaucoup pour les statistiques qui touchent aux épandages et l'entreposage.

105

110

Donc, tantôt on parlait de déjections, de gestion sous forme liquide. Essentiellement, comme probablement vous le savez déjà, la presque totalité du cheptel porcin au Québec est élevée avec une gestion des déjections qui est sous forme solide, donc qu'on appelle communément du lisier. C'est un mélange complet de déjections animales combiné avec tout ce qui peut arriver dedans, c'est-à-dire de l'eau de dilution qui provient du lavage, qui provient des pertes d'eau d'abreuvement, qui provient aussi de la nourriture. Enfin, tout ça se retrouve pour former un produit qu'on appelle le lisier et qui sera géré par la suite comme un engrais organique.

115

120

Donc, comme la production s'est spécialisée avec une gestion liquide, évidemment toute la chaîne de production s'est adaptée à cette gestion-là. Et c'est la même chose pour la gestion des lisiers. Donc, il y a une chaîne spécifique de gestion qui s'est développée au cours des ans et qui est assez bien calée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de divergence, à peu près tout le monde font les mêmes opérations de la même façon.

125

130

Et on va aborder un point, vers la fin, qui est la spécialisation de la production sous l'aspect de la gestion des effluents d'élevage. Possiblement que ma compagne ici, Lucie, va préciser beaucoup plus, comme elle est dans le domaine de cette gestion des effluents qui sont en surplus. Donc, elle va nous entretenir de façon beaucoup plus précise. Mais on va quand même soulever certaines problématiques qui sont reliées avec les entreprises qui sont en surplus à la ferme ou, à la limite, des entreprises qui sont sans sol, donc des entreprises qui n'ont pas les terres et qui n'ont aucune terre pour épandre leur lisier.

135 Donc, de façon générale, ce qu'on appelle la chaîne de gestion des lisiers, il y a à peu près cinq étapes. Normalement, au bâtiment, bon, on a une production des animaux à l'élevage et les déjections sont produites au bâtiment. Et là, on a un premier élément de la chaîne de gestion, qui est le nettoyage des bâtiments, donc des dalots qui sont sous les planchers. Ça, c'est la première opération.

140 Une deuxième opération qui consiste à prendre le lisier dans le bâtiment et de l'envoyer dans une structure d'entreposage, c'est ce qu'on appelle l'étape de l'évacuation des lisiers. Donc, on évacue le lisier du bâtiment vers la structure d'entreposage. Il y a la partie de l'entreposage lui-même, les infrastructures et les périodes d'entreposage, etc.

145 Au moment de l'épandage, on distingue souvent deux étapes, ce qu'on appelle le brassage et la reprise du lisier, donc quand on prend le lisier de la fosse et qu'on le sort par pompage généralement, donc on considère ça comme une opération. Et par la suite, l'opération finale qui consiste à l'épandage, donc la valorisation agricole.

150 Donc, la première étape au bâtiment, deux items ici qu'on a regroupés. Premièrement, le nettoyage des dalots. Donc, vous savez, la gestion sous liquide, ça suppose que vous avez un bâtiment avec un plancher qui est ajouré, donc qu'il y a des espaces entre les lattes en béton. Le fumier, le lisier tombe à travers ces lattes-là et c'est récolté sous les lattes dans un dalot. Donc, ces dalots-là sont nettoyés plus ou moins fréquemment, dépendamment des systèmes qui sont installés.

155 Donc, au Québec, vous voyez le total, ici, les types de nettoyage qu'on a, on a beaucoup encore de systèmes de gravité en continu. C'est-à-dire, c'est un dalot qui est en pente, donc le lisier s'écoule de lui-même de façon continue. Donc, aussitôt qu'il y a du lisier qui tombe dans le dalot, il s'écoule lentement vers la structure pour l'évacuation.

160 Donc, c'est un système qui était beaucoup plus en application dans les premiers bâtiments et on tend de plus en plus vers des systèmes plus -- je ne dirais pas plus complexes mais qui sont plus pensés. Donc, on va vers un système gravitaire mais avec vidange. Donc, l'idée de la vidange ici.

165 Bon, le problème avec la gravité en continu, c'est qu'il y a beaucoup de dépôts qui se font dans les dalots en dessous des lattes et il y a de l'accumulation qui se fait. Et généralement, ça permet de la décomposition en dessous des animaux, donc une production d'odeur dans les dalots qui est assez importante.

170 Le système avec vidange, qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on retient le lisier pendant quelques jours à quelques semaines, dépendamment de la conception. Et finalement, ça fonctionne comme des systèmes de vidange où vous avez un bouchon et vous dites, en bon français, un *flushing*. Donc, le lisier s'est accumulé et quand vous avez atteint un certain
175 niveau, on enlève le bouchon et tout s'écoule.

180 L'idée de ce système-là effectivement, c'est qu'il y ait une quantité suffisamment grande de lisier pour que quand on ouvre le bouchon, c'est qu'il y ait un bon débit qui s'écoule dans le dalot et qui emporte toutes les matières qui ont pu se déposer. Donc, c'est un système amélioré, au point de vue de production des odeurs, entre autres au bâtiment d'ammoniac, pour faire une vidange qui est beaucoup plus complète du lisier.

185 Et le système de gratte qu'on a parlé hier soir aussi, c'est des systèmes plus récents et qui s'installent de façon beaucoup plus systématique dans les bâtiments. C'est un système qui, bon, le mot le dit, c'est une gratte qui circule dans le fond du dalot en dessous des animaux et qu'on peut opérer à des fréquences qu'on a le loisir de choisir. Contrairement aux deux premiers, gravité continue et gravité avec vidange, on n'a pas le loisir de dire: *je vais nettoyer deux fois par jour ou une fois par semaine ou une fois par mois.+ On a le loisir de le faire avec le système de gratte.

190 Et comme on a mentionné hier, et je le rementionne ici, plus vous avez des nettoyages fréquents, plus vous avez une réduction d'odeurs, parce que le lisier qui est dans le bâtiment n'a pas le temps de se décomposer, que déjà vous l'évacuez à l'extérieur.

195 Donc, les données qui sont là datent de 98. C'est des données plus récentes sur ce niveau de détails. On parle à peu près un tiers, un tiers, un tiers pour ces trois types de nettoyage.

200 Or, une fois que c'est nettoyé, normalement le lisier s'en va soit dans une préfosse. Donc, c'est un genre d'entreposage temporaire au bâtiment. Donc, deux choix généralement: soit un entreposage temporaire dans une préfosse ou, dépendamment de la topographie du terrain, souvent si vous êtes dans un milieu où vous avez des bonnes pentes, vous pouvez faire une évacuation qui se fait directement par gravité. Donc, du bâtiment, comme c'est liquide, ça s'écoule facilement vers une structure d'entreposage qui est située à un niveau inférieur. Généralement, ce qu'on retrouve, comme vous voyez, c'est le système avec préfosse et pompe qui était utilisé.

210 Bon, les données, 74 %; 18 % pour le système gravitaire. De plus en plus aussi, même si c'est un système un peu plus coûteux, on va beaucoup vers le système de préfosse et pompe pour une meilleure vidange du bâtiment.

Donc, ça va être la présentation que je fais pour ces deux équipements-là.

215 Alors, la prochaine étape, on est rendus à l'entreposage. Donc, pour rappeler un petit peu, hier, on a mentionné les données disponibles de 1998. On avait 2 978 sites de production porcine, donc sur lesquels il y a un bâtiment porcin. On avait dénombré 4 209 structures d'entreposage dont 4 082 réservoirs à lisier et 127 structures pour fumier solide. Or, on voit tout de suite le ratio entre les deux, ça colle avec le ratio élevage sur fumier liquide et élevage sur fumier solide. C'est pour ça qu'on va traiter spécifiquement de la gestion liquide.

220

Le volume moyen à gérer par site, on parle de 3 000 m³ de lisier par site. Donc, il faut voir aussi, comme vous voyez, il y a 4 000 réservoirs sur 2 900 sites. Donc, c'est clair qu'il y a en moyenne plus qu'un réservoir par site de production. Et aussi, il faut voir qu'un volume de 3 000 m³, c'est un volume qui est à gérer sur une base annuelle par site, mais on n'a pas besoin d'entreposer le 3 000 m³ parce qu'on a des périodes durant l'été où on peut épandre.

225

Donc, on peut avoir une capacité d'entreposage, bon, on parle souvent de 275, 300 jours, donc une capacité d'entreposage qui peut être autour de 2 500 m³ ou quelque chose comme ça par site. Durée moyenne d'entreposage, pour les données référence 98, on parlait d'une durée moyenne de 282 jours de capacité moyenne sur les structures d'entreposage.

230

Donc, pour donner une illustration, on a typiquement deux façons, deux structures différentes pour entreposer le lisier au Québec. La principale, de façon très majoritaire, c'est les structures étanches qui sont faites en béton, donc béton armé avec structure et tout. On voit une illustration, ici. J'ai fait une petite flèche qui indique évacuation, on a une petite conduite qui arrive du bâtiment.

235

Cette conduite, bon, pour cette entreprise-là, c'est une conduite qui est extérieure. Donc, le lisier est sorti du bâtiment par une pompe, puis ça traverse par cette conduite-là et ça arrive dans le réservoir à lisier à l'extérieur. Il y a des systèmes où l'évacuation se fait en dessous du sol ou par le fond de la citerne. Mais je dirais, de façon plus commune, c'est le type d'évacuation qu'on va retrouver. Quand vous vous promenez dans les rangs, on voit souvent ces conduites qui partent du bâtiment jusqu'à la structure d'entreposage.

240

245

Je n'entre pas dans les détails, on a une vue à l'intérieur d'une structure qui est vide. Donc, il y a des vérifications qu'on peut faire sur le niveau d'étanchéité de ces structures-là. Je n'ai pas montré de diapo, mais autour des structures, il y a un drain périphérique qui fait le tour à la fondation de la structure d'entreposage et qui est relié à un regard d'échantillonnage.

250

Donc, normalement, on devrait mesurer au moins une fois par année quand le niveau de lisier est au maximum dans la structure, voir la qualité de l'eau qu'on retrouve dans notre drain, pour détecter s'il y a des fuites qui proviennent du réservoir.

255

Donc, c'est des éléments qui sont, aujourd'hui, obligatoires sur toutes les structures d'entreposage de fumier liquide, que ce soit dans le porc ou les autres types de production. Donc, c'est la structure qu'on rencontre le plus souvent.

260

Des structures qui sont en voie de disparition, en tout cas il s'en construit très peu, c'est des réservoirs en sol. Évidemment, on pense réservoirs en sol, du sol c'est perméable, et tout, et tout. Je suis d'accord avec vous sur certains types de sol, mais il y a d'autres types de sol qui ont d'autres caractéristiques que du sable, donc qui sont très très peu perméables.

265 Donc, dans la construction de ces types, ce qu'on appelle des lagunes, il y a des normes qui sont assez restrictives sur l'épaisseur de matériaux qu'il faut mettre, la perméabilité, etc., qui doivent assurer l'étanchéité à long terme d'une telle structure. Donc, ça demande une bonne préparation. Mais normalement, une structure bien construite en sol va rencontrer des exigences.

270 Les problèmes qu'on rencontre, ce n'est pas vraiment des problèmes environnementaux directement, sauf que les structures en sol doivent être évasées parce que le sol ne peut pas se tenir comme du béton, ce n'est pas une structure rigide. Donc, c'est des structures qui sont évasées. Étant évasées, on capte beaucoup d'eau de précipitation. Donc, on a une dilution qui est beaucoup plus importante dans un type de réservoir comme celui-là, que ce qu'on rencontre dans des structures en béton.

275 Donc, pour avoir un topo sur effectivement la fréquence de ces types de structures, on voit les structures qui sont complètement en béton, on parle de 93,5 %, 94 % des structures. 5 % qui sont des structures uniquement en sol et les autres, .5 %, des structures mixtes, sol et béton, un fond en béton avec des murs en sol. Et autres matériaux, .9 %, ça peut être des géomembranes, des choses comme ça, qui sont des nouveaux matériaux.

280 Maintenant, ce qui est relativement récent sur le terrain, je dirais, c'est l'apparition des toitures sur les structures d'entreposage. Donc, dans les années 90, il y avait eu beaucoup d'essais qui ont porté sur des structures de toiture, des structures rigides, des fermes en bois, des fermes en métal, etc. Donc, quand on arrivait pour faire l'évaluation des coûts de telles toitures, c'était vraiment presque exorbitant par rapport au coût de la structure elle-même, de sorte que la plupart de ces concepts-là ont été un petit peu abandonnés jusqu'à il y a quelques années où des concepts de toitures flexibles ou flottantes... pas flottantes, mais des toitures gonflables sont apparues. Actuellement, il y en a plusieurs d'installées.

290 C'est une technique qui n'est pas encore tout à fait au point. On peut imaginer que dans des régions plus au sud où on n'a pas de verglas, où on n'a pas d'accumulation de neige et tout, ça peut être plus facile à opérer. Ici, c'est encore un peu problématique. Mais c'est des structures qui présentent des choses intéressantes, notamment au point de vue des coûts, et peuvent être intéressantes au point de vue économique aussi pour les producteurs qui ont des bonnes distances de transport. Donc, de réduire les volumes, en éliminant les précipitations, peut être un impact assez important pour ces producteurs-là.

300 Donc, la toiture, on doit envisager des réductions de volume à entreposer et évidemment à épandre par la suite, on parle de 10 % à 25 %. Il faut voir tout le contexte, c'est quoi les précipitations localement, même à l'intérieur du Québec, il y a des grosses différences entre le sud, la Beauce, Québec. Donc, c'est le premier élément qui va affecter l'efficacité de la toiture.

305 Ça peut être également la profondeur de la fosse. Enfin, il y a différents éléments. Mais sur une fosse en béton, on peut parler facilement de 12 % à 15 % de réduction de volume. Et

évidemment, si on va dans les régions où les précipitations sont plus importantes, on peut avoir des réductions plus importantes que ça.

310 En même temps qu'on réduit les volumes, si on a déjà une structure d'entreposage existante, le fait d'installer une toiture, évidemment ça va augmenter la capacité en termes de durée d'entreposage. Si vous n'êtes pas obligé d'entreposer les précipitations, c'est clair que vous pouvez entreposer du lisier pendant plus longtemps. Ça, ça permet, pour la valorisation du lisier, ça permet beaucoup plus de latitude dans le choix des dates d'épandage. Souvent, on
315 est limité pour les épandages. La fosse est pleine, il faut que je commence à épandre, même si je devrais attendre encore deux semaines ou trois semaines. Donc, avec une toiture, évidemment ça permet beaucoup plus de latitude au moment des épandages.

Proportion des structures qui ont une telle toiture au Québec, on parle autour de 8 %, et ces structures-là desservent à peu près 6 % du cheptel. Donc, c'est des structures qui sont peut-être un petit peu plus petites que la moyenne des structures, pour l'instant.

320

Quatrième étape, brassage et reprise. Je voulais juste illustrer comment ça se passe au moment de la reprise. C'est un chantier qu'on appelle un chantier d'épandage. Or, vous voyez, il y a deux tracteurs sur l'acétate. Le premier qui est installé de façon permanente durant le temps de l'épandage, c'est celui qui est tout près de la fosse à lisier, du réservoir à lisier. Et l'autre, évidemment, il remorque la citerne qui va aller au champ pour épandre.

325

Normalement, on va avoir au moins plus qu'un épandage. Si c'est un chantier par lequel un qui fait du forfait, il va arriver avec, par exemple, la pompe, il va arriver avec deux ou trois équipements, dépendamment de la distance qu'il doit parcourir, donc il va optimiser son chantier d'épandage de cette façon-là.

330

Le tracteur qui est près de la fosse, on voit derrière, c'est une pompe qui est reliée à la prise de force du tracteur. Donc, c'est le tracteur qui actionne la pompe. Et le lisier, souvent, dépendamment des producteurs, ce n'est pas tout le temps pareil, mais souvent on va faire travailler la pompe en continu pour homogénéiser le lisier. Donc, quand on veut épandre le lisier, on veut avoir un produit qui est relativement homogène, on doit s'assurer que le lisier est tout le temps en mouvement parce que c'est un produit qui décante rapidement. Alors, si entre chaque voyage vous arrêtez de brasser, il va y avoir une certaine décantation qui se fait. Donc, ça va varier un petit peu les caractéristiques du lisier à l'épandage.

335
340

Donc, brassage, et comme on a mentionné hier, on met le lisier en mouvement, donc on l'expose à l'air libre, il y a des libérations de gaz à ce moment-là, souvent des gaz qui sont assez odorants.

345

Donc, dernière étape. On est rendus à l'épandage. L'épandage demeure encore au Québec le seul X probablement aussi à peu près à travers le monde, c'est à peu près la même chose X ça demeure le seul mode de disposition du lisier. C'est-à-dire qu'il y a très peu d'autres destinations possibles pour le lisier à l'heure actuelle. Il n'y a pas d'alimentation, il n'y a pas de

350

traitement qui en fait des engrais. Ça s'en vient, mais ça ne se fait pas encore. Donc, ça demeure à peu près le seul mode de disposition des lisiers.

355 Et dans cette opération-là, plusieurs points à considérer, autant du point de vue
environnemental qu'agronomique et économique. Il y a les équipements qu'on doit choisir, je
vais vous montrer tantôt la liste des équipements qui sont actuellement disponibles et utilisés. Il
y a le choix du moment de l'épandage qui va être fonction beaucoup des cultures. Le délai
d'incorporation du lisier, donc à quel moment après l'épandage on va incorporer le lisier au sol.
Et quelques notions d'efficacité globale sur différents paramètres.

360 Donc, pour ce qui est des équipements, je les ai mis à peu près soit en ordre croissant
de coûts, en ordre croissant d'efficacité agronomique, en ordre décroissant d'impact
environnemental, grosso modo.

365 Donc, les systèmes d'aéroaspersion qu'on a connus pendant plusieurs, plusieurs
années, deux types ici. Donc, le premier, en haut à gauche, qui est l'aspersion haute. Donc,
on voit le jet de lisier qui part du haut du réservoir à lisier, donc de la citerne. C'est pour ça qu'on
appelle ça de l'aéroaspersion haute. Et un autre mode, qui est l'aéroaspersion basse, on voit
que le point de relargage du lisier est vraiment près du sol. Donc, dans les deux, on a une
370 émission d'odeurs qui est relativement intense.

Plus récemment sont apparus des rampes d'épandage dont on parle beaucoup. La
première qu'on voit en haut, c'est la rampe basse conventionnelle. Donc, on voit les conduites
d'amenée. Le lisier est pompé dans ces conduites-là et le lisier est apporté vraiment très près du
375 sol; on parle de 30, 40 centimètres du sol. Donc, au lieu de projeter le lisier à partir d'un seul
point, on amène le lisier plus localement et on le dépose plus doucement au sol.

Et en bas, à droite, une rampe basse, et on rajoute à la rampe des pendillards. Donc,
c'est des petites conduites, des tuyaux flexibles qui pendent et qui vont traîner sur le sol, et qui
380 vont vraiment à ce moment-là déposer le lisier directement sur le sol.

Et les systèmes plus complets, qui ne s'adaptent pas nécessairement à toutes les
cultures comme vous allez comprendre, c'est les systèmes, des équipements qui permettent
d'incorporer le lisier en même temps qu'on l'épand. Tantôt, jusqu'à maintenant, les
385 équipements qu'on a vus permettent d'épandre le lisier de différentes façons, mais ne
permettent pas de l'incorporer au sol au même moment. On doit donc revenir après avec un
autre instrument, que ce soit des herse, que ce soit une charrue, pour mêler le lisier au sol.

390 Dans ces deux cas-là, ici, on a des rampes qui permettent l'incorporation au moment
même de l'application du lisier. On voit deux types d'application, la première sur une culture de
maïs. On voit que le maïs est déjà en croissance et on revient en postlevée, qu'on appelle, faire
un épandage de lisier et on l'incorpore avec, dans ce cas-là, des herse à dents.

395 En bas, à droite, on voit un épandage avec incorporation également, mais qui s'est fait après la récolte. Donc, tout de suite après la récolte, on peut passer, on peut même le faire avant un semis, par exemple, et le principe est le même: dans ce cas-là, on a utilisé des disques qui vont recouvrir le lisier de sol.

400 Donc, évidemment, d'un à l'autre, on voit qu'il y a de moins en moins de chance que l'azote se volatilise. Donc, c'est pour ça qu'en terme environmental, on a un gain au moins sur cet aspect-là et on a un gain en même temps sur la partie agronomique parce qu'on a moins de perte d'azote à l'épandage.

405 Donc, un petit portrait qui date des données 98. On devrait en avoir des plus récentes incessamment. On voit, grosso modo, en 98, l'aéroaspersion était encore utilisée pour 70 % des volumes de lisier épandu. Les rampes faisaient le reste du travail. Les deux types de rampes, avec et sans incorporation, se répartissaient: sans incorporation, on avait 18 %, et avec incorporation, 12 % des lisiers qui étaient épandus.

410 Alors, on voit, il y a des différences régionales qui sont assez marquées. Si on regarde, avec incorporation, on a des régions comme Montérégie, Lanaudière, MauricieXBois-Francs, souvent les rampes avec incorporation sont utilisées dans le maïs. Donc, comme on a vu la diapo tantôt, il y a une utilisation très fréquente qui est faite dans la culture de maïs. Donc, cette culture-là n'étant pas partout présente au Québec, on voit dans la région, par exemple, 415 Chaudière-Appalaches ou que ce soit Bas-Saint-Laurent, c'est des régions où on ne cultive pas le maïs ou très peu, donc on a peu d'épandage avec incorporation immédiate, ce qu'on retrouve dans les régions où on cultive des bonnes superficies de maïs.

420 Des rampes sans incorporation, bon, c'est beaucoup affecté avec évidemment les pratiques agricoles. Et ça, normalement, il n'y a pas d'explication comme on peut avoir pour l'incorporation. Des rampes sans incorporation, ça va aussi bien sur des terres nues ou ça va sur des prairies et autres. Donc, sous cet aspect-là, on ne peut pas expliquer pourquoi exactement c'est comme ça.

425 Donc, c'est des données qui doivent bouger beaucoup avec le temps. Étant donné la publicité qu'on en fait, la promotion surtout qu'on fait au point de vue valorisation des lisiers, c'est un point sur lequel il doit y avoir des changements de statistiques assez importants d'une année à l'autre.

430 Sur les périodes d'épandage, je vais répéter que je ne suis pas agronome, donc je vais me limiter au minimum pour cette présentation-là. C'était plus pour illustrer c'est quoi les pratiques générales.

435 Or, sur les cultures annuelles, donc on entend les cultures où le sol, bon, où la culture, le cycle cultural se fait sur une année, le semis, la croissance, la récolte, donc c'est le cas d'à peu près toutes les céréales: le maïs, l'orge, le blé, etc.

440 Donc, on voit les épandages prioritairement en présemis, c'est-à-dire avant de faire le semis. Ça sous-entend, ça, des épandages généralement au mois de mai, ou avril-mai, dépendamment de la région au Québec. Très peu évidemment aux semis; un petit peu en postlevée, et ici le 9,2 % est associé surtout aux épandages dans le maïs en postlevée; et un 31 % qui sont épandus après la récolte. Donc, je n'ai pas le détail, on peut croire que c'est sur les céréales mais je ne pourrais pas m'avancer sans regarder plus en détail.

445 Sur les fourrages maintenant. Donc, ici, on a ramené prairie, pâturage. Donc, pâturage, c'est un peu plus complexe de ramener ça en termes de coupe, mais bon, on a fait des équivalences. Donc, essentiellement, prédépart, c'est des épandages très tôt au printemps, donc, au moment où les fourrages commencent leur cycle de croissance, on vient faire des apports de lisier. Et après ça, c'est des fourrages qui sont récoltés régulièrement dans l'été.

450 Dépendamment des régions, on parle de deux ou bien de trois coupes de fourrage dans l'été. Et après chaque coupe, on revient pour faire des applications de lisier pour permettre une croissance, une bonne croissance pour la coupe suivante. Donc, 40 % en prédépart; 29 % après la première coupe; 21 % après la deuxième coupe. Et pour ceux qui ont la chance de faire trois coupes un petit peu, 10 % qui sont épandus après la troisième coupe.

460 Donc, j'imagine, éventuellement, il y aura des discussions sur l'efficacité d'appliquer en présemis aux différentes étapes de croissance des plantes.

465 Le dernier facteur sur lequel je voulais apporter un petit peu de détails, ce sont les délais d'incorporation. Bon, les études sont assez claires sur l'intervalle de temps pendant lequel les odeurs sont vraiment produites. Essentiellement, si on parle des six à huit premières heures, c'est plus de la moitié des odeurs qui sont émises sur cette période-là. Donc, comme on voyait tantôt, il y a un gain sur les pratiques d'épandage important à aller chercher dès les premières heures. Et le restant d'odeurs s'émet au cours des deux, trois premières journées qui suivent l'épandage. Après ça, bon, il demeure des odeurs, mais sur la totalité des odeurs qui ont été émises, ça demeure relativement peu important.

470 C'est pour ça, ici, le choix des périodes, c'est un petit peu relié à ça. Pourquoi prendre 24 heures et non deux jours et non trois jours? C'est vraiment parce qu'en dedans de 24 heures, on contrôle la majorité du potentiel d'odeurs qui sont émises.

475 Alors, les pourcentages de lisiers qui ont été incorporés à ces différents délais d'incorporation, on parlait tantôt, c'est le même chiffre qu'on a vu tantôt, 11,7 %, c'est les lisiers qui sont épandus avec des rampes avec incorporation immédiate. On distingue entre ça et un producteur qui va nous dire, par exemple: *J'ai épandu, puis derrière l'épandage, j'avais un tracteur qui passait avec un système de herse ou quoi d'autre.+

480 Donc, dans ce deuxième cas-là, on parle d'un épandage avec incorporation en moins de 24 heures, et incorporation en plus de 24 heures. Donc, on voit que durant le 24 heures, on

parle d'à peu près 26 %, 27 % des lisiers qui sont incorporés, alors qu'on parle de 73 % en plus de 24 heures.

485 Alors, il faut voir dans ça qu'il y a un potentiel d'amélioration. Il y a des limitations qu'il faut tout de suite mentionner, sur les prairies entre autres. Vous voyez, ce n'est pas aussi simple. Il y a des équipements qui permettent de le faire. On n'en a pas au Canada ou, en tout cas, très peu. Il y a des limitations qui ne vont pas permettre, à court terme, de le faire. Donc, toutes les superficies qui sont en prairie, pâturage, on ne peut pas penser incorporer le lisier, 490 on doit le laisser en surface. Donc, il doit faire son effet de cette façon-là.

 Donc, j'ai fait ici un petit tableau synthèse sur certains paramètres qui comparent les rampes avec l'aéroaspersion et j'ai distingué les rampes basses avec les rampes avec incorporation. Évidemment, c'est des chiffres, on les donne à titre indicatif, parce qu'il y a plein 495 de paramètres qui affectent ces données-là, mais ça donne un ordre de grandeur sur l'efficacité de chaque type d'équipement, sur les paramètres qui sont marqués. Donc, au chapitre des odeurs, rampe basse, on a une réduction de l'ordre de 30 % à 50 % des odeurs. Et avec incorporation, on parle de 70 %.

500 Au point de vue de l'efficacité de l'azote, comme on mentionnait tantôt, le fait d'utiliser, par exemple, de l'aéroaspersion, on éclate. L'idée, c'est que dans l'aéroaspersion, quand on envoie le lisier, normalement il va frapper une petite plaquette. Ça, ça éclate et ça fait des bulles qui sont relativement fines, ce qui permet aux gaz qui étaient en solution dans le lisier de s'échapper facilement. Donc, on a beaucoup de dégagement d'odeurs à ce moment-là.

505 Quand on travaille avec des rampes basses, on a vu, il n'y a pas d'impulsion, le lisier n'est pas projeté sur une plaque, il est déposé tout près du sol. Donc, le lisier n'est pas fractionné en gouttelettes, donc beaucoup moins de gaz qui vont s'échapper rapidement de ce lisier-là. C'est pour ça qu'on a des réductions au point de vue des odeurs, et on a exactement la 510 même chose au point de vue de l'azote. Donc, on a une augmentation de l'efficacité parce qu'on a une réduction des pertes. Dans le cas de la rampe basse, on parle de l'ordre de 10 %. Avec incorporation, ça tournerait autour de 40 % d'augmentation sur l'efficacité de l'azote.

 Les temps d'opération, encore là pour mettre des chiffres ici, il a fallu qu'on s'assoit puis 515 qu'on mette un genre de schéma, dire: *Bon, on prend tel type d'équipement+ pour dire si ça réduit ou si ça augmente le temps. Dans le cas de la rampe basse, étant donné que la rampe est souvent moins large que de l'aéroaspersion, on a une augmentation du temps d'opération globale de 10 % à 20 % sur un chantier d'épandage.

520 Dans le système avec incorporation, encore là, les rampes sont encore plus étroites que dans le cas de la rampe basse. Parce qu'en plus de l'épandage, on a un travail du sol qui se fait, donc ça prend des équipements qui sont plus costauds. On a une augmentation de temps à peu près de 35 % pour l'épandage. Or, vous voyez tout de suite que ça, ça implique, pour un producteur, ça implique des temps d'opération, ça implique des coûts. Donc, on voit ici 525 une augmentation des coûts d'opération pour des équipements plus sophistiqués.

530 Par contre, si on s'arrête aux coûts nets, c'est-à-dire qu'on prend en considération les coûts supplémentaires qui sont occasionnés par l'achat de la rampe, par les temps d'opération, et qu'on balance ça avec l'efficacité de l'azote, donc on a une meilleure efficacité de l'azote, et ça, ça peut se traduire également en termes d'argent, c'est-à-dire si on applique 100 kilos d'azote mais qui est plus efficace, on va rechercher une certaine partie de nos dépenses sur ce coût-là, donc quand on fait un calcul de coûts nets, on parle d'une augmentation de l'ordre de .254 à .304 du mètre cube épandu.

535 Et ça, comme je vous dis, c'est à titre indicatif. Chaque cas doit être étudié en fonction des équipements de l'entreprise, des cultures et tout, mais c'est pour donner une idée de l'ordre de grandeur qu'on doit associer à ces équipements-là.

540 Donc, je vais maintenant terminer juste pour introduire la présentation à Lucie, ici, sur les entreprises sans sol. Donc, on sait, la spécialisation a amené beaucoup de producteurs porcins, et un peu aussi dans d'autres secteurs, à ne faire que de la production porcine et à délaisser les cultures. Donc, il y a le cas extrême, c'est vraiment les entreprises qui ne font que la production porcine et qui n'ont aucune terre.

545 Donc, les données qu'on avait, bon, j'ai pris 96 mais les données 98 étaient à peu près équivalentes. On parle de 31 %, 32 % d'entreprises qui sont sans sol. Donc, ça se répartit, on a les chiffres ici un petit peu: région Montérégie, 31 %, donc dans la moyenne; Chaudière-Appalaches, 26 %; Lanaudière, 28 %. Des régions comme l'Estrie, qui a beaucoup plus d'entreprises sans sol que dans d'autres régions, Mauricie-Bois-Francs, 46 %; Québec, 35 %; 550 Bas-Saint-Laurent, 23 %. Donc, c'est des données qui sont demeurées stables de 96 à 98. Actuellement, je n'ai pas les données avec moi, mais on devrait avoir des indications, j'imagine, assez prochainement.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourriez les déposer à la Commission?

M. SYLVAIN PIGEON :

560 Ce n'est pas moi qui est propriétaire, mais je pourrai faire la demande.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

565 **M. SYLVAIN PIGEON :**

Ici, comme dernière ou avant-dernière acétate, je voulais juste présenter un petit peu, c'est des données qui peuvent dater mais qui ne sont pas évidentes à mesurer. C'est un petit

570 peu pour illustrer le principe de fertilisation sur une base azote et sur une base phosphore. On
en parle beaucoup. Comment, ça, ça peut se traduire pour les entreprises.

On avait fait le calcul, il y a quelques années, sur le nombre d'entreprises qui seraient
en surplus à la ferme si on devait considérer juste la base d'azote, c'est-à-dire que le producteur
575 peut épandre selon les prélèvements des cultures en azote et, selon ses épandages, s'il doit
tenir compte des deux: azote et phosphore.

Donc, l'idée, c'est de voir X la dernière ligne en bas surtout X c'est de voir que sur une
base ou sur l'autre, sur une base azote et une base phosphore, on passe de 47 % à 82 % des
580 entreprises qui seraient en surplus. Il faut bien voir là-dedans que les entreprises sans sol sont
d'office en surplus parce qu'ils n'ont pas de terre. Donc, dans le 47 %, on part déjà à 32 % des
entreprises sans sol, plus un autre 16 % d'entreprises qui n'ont pas suffisamment de terre pour
valoriser la totalité de leur lisier.

585 Quand on va sur des normes plus restrictives, base phosphore, donc ici, les apports
doivent rencontrer les prélèvements en azote et phosphore, on a une augmentation de presque
du double d'entreprises qui sont en surplus à ce moment-là. Donc, il y a un impact majeur sur la
situation des entreprises quand on considère une norme sur le phosphore.

590 Cette norme-là, évidemment, ça bouge beaucoup. Dans les dernières années, la
réglementation a été modifiée sensiblement d'une fois à l'autre. Et donc, c'est des données qui
devraient être mises à jour. Mais l'important que je voulais mentionner ici, c'est l'importance de
l'effet de l'application de normes qui touchent à l'aspect phosphore des épandages. Donc, ça,
on pourra revenir s'il y a des questions plus spécifiques.

595 Donc, ces entreprises en surplus, qu'elles soient sans sol ou qu'elles ne détiennent pas
suffisamment de superficie, bon, évidemment elles ne peuvent pas étendre la totalité des
fumiers lisiers sur leurs terres. Ils doivent envisager plein de mécanismes, de techniques, de
logistiques pour résoudre leurs problématiques et qui partent des plus simples au plus difficiles.

600 Or, réduire les rejets à la source, je pense qu'on va en parler encore à la Commission,
comme on en a parlé hier aussi avec monsieur Fillion, il y a des façons de faire d'améliorer les
choses pour réduire les rejets avant même de les épandre.

605 Il y a la stratégie des ententes d'épandage, donc qui est prévue sur une base
réglementaire. Donc, on prend des ententes avec d'autres entreprises qui, eux, ont
suffisamment de terres et qui ont un surplus de terres et qui nous permettent par entente d'aller
épandre chez eux. Les parcelles ne doivent pas faire l'objet d'autres ententes; évidemment, il
ne faut pas qu'il y ait dix personnes qui vont épandre sur une terre.

610 L'option d'acheter des terres. Traiter les lisiers excédentaires, comme on a mentionné
tantôt, ce n'est pas encore, je pense, à 100 % opérationnel, mais c'est des choses qu'on doit
envisager. Et évidemment, il y a toujours le cas limite de la réduction de cheptel.

615 Donc, en bref, la chaîne de gestion des lisiers a été développée, adaptée vraiment, comme on le mentionne, pour les lisiers, parce que 98 % du cheptel est élevé avec une gestion liquide.

620 Beaucoup de mesures sur la réduction des impacts par, bon, premièrement, les structures étanches qui sont obligatoires en gestion liquide depuis plusieurs, plusieurs années, qui touchent surtout la pollution d'origine localisée. Donc, on sait à quelle place ça provient, on est capable de contrôler facilement -- bien, relativement facilement cette partie-là.

625 Augmentation des capacités d'entreposage qui nous permet une plus grande flexibilité pour la valorisation.

630 Toiture sur structure d'entreposage: réduction des odeurs, évidemment autour de la structure, réduction de la précipitation, concentration du lisier, meilleure conservation d'azote. Donc, c'est quelque chose d'intéressant.

635 Les techniques d'épandage. Je pense qu'il y a des pas qui ont été faits mais il y a beaucoup de gains à aller chercher sur les équipements d'épandage parce que, possiblement, c'est un impact. La pollution diffuse au Québec, elle est là. Donc, c'est la partie qui est peut-être la plus difficile à travailler. Les techniques d'épandage peuvent apporter beaucoup sur cet aspect-là, en même temps que les pratiques d'épandage. Donc, les périodes d'épandage et les délais d'incorporation ont des effets directs.

640 Il faut se rappeler que l'épandage va demeurer possiblement le seul mode de disposition des lisiers encore pour plusieurs années. Donc, il faut voir à ça et parler beaucoup des entreprises spécialisées en surplus, ce que peut-être Lucie va nous faire.

Donc, je vous remercie.

645 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Pigeon.

Alors, maintenant, je cède la parole à madame Lucie Maltais.

650 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Alors, bonjour, madame la présidente.

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

Mme LUCIE MALTAIS :

660 On m'a demandé de vous énoncer la gestion régionale des effluents d'élevage au Québec. Alors, je vous présente le plan de ma présentation pour les prochaines minutes.

665 J'exposerai le contexte historique de la gestion régionale des effluents d'élevage. On fera une brève identification des bassins en surplus au Québec. On introduira ici également la création des organismes de gestion des fumiers, l'accréditation des organismes de gestion de fumier par le ministère de l'Environnement, les particularités également régionales de ces trois OGF.

670 Le prochain point, je l'ai appelé le *membership* des organismes de gestion des fumiers, leur mission, et on verra également la prise en charge. On verra la définition de la prise en charge. Les services individuels et collectifs offerts par les organismes de gestion de fumier, leur réalisation et les constats, et la suite des événements.

675 Alors, comme on l'a vu hier en après-midi, l'industrialisation de la production animale et l'autosuffisance également alimentaire, qui était visée par le gouvernement à la fin des années 70, a une répercussion. C'est que vers les années 1981, on va réglementer la gestion des effluents d'élevage au Québec. Pour les entreprises agricoles qui n'ont pas suffisamment de terres en propriété, cela signifiait qu'ils devaient signer des ententes d'épandage avec des receveurs de fumier, comme Sylvain le mentionnait tout à l'heure.

680 Et l'ensemble de ces informations-là, qui étaient récoltées par le receveur et les fournisseurs, concernant les quantités de fumier produites par le fournisseur, devaient être maintenues dans un registre qu'on appelle un registre d'épandage. Le registre d'épandage comprend les informations: donc les dates, les modes d'application, les lieux aussi d'épandage ainsi que les quantités de fumier épandu sur les terres en culture.

685 Plus tard, en 87, le ministère de l'Environnement impose le moratoire en production porcine dans le bassin de la rivière l'Assomption. Le moratoire signifie qu'il y a une interdiction d'agrandissement et l'interdiction de nouvelles exploitations. Les raisons du moratoire, entre autres, on parle du manque de superficie pour l'épandage des déjections animales, une mauvaise gestion des effluents d'élevage, dans le sens qu'on dépassait le besoin, on parlait du besoin en azote des plantes à ce moment-là, et ce qui avait pour effet d'avoir des répercussions néfastes sur l'environnement.

695 Le ministère va identifier trois bassins en surplus. Alors, on a les trois bassins en surplus identifiés au Québec: il y a le bassin de la rivière l'Assomption, dans lequel il y a eu le moratoire dans la région de Lanaudière, le bassin de la rivière Chaudière et le bassin de la rivière Yamaska.

700 Je tiens à préciser que le bassin d'une rivière, c'est l'ensemble du territoire dont les affluents vont se jeter dans chacune des trois rivières mentionnées ici, à ce moment-là. Donc, vous avez comme la répartition géographique des trois bassins en surplus au Québec.

705 Donc, en 94, il y a une proposition du ministère de l'Environnement avec les groupes intéressés à la mise en place des organismes de gestion des fumiers. Donc, en 1994, on va créer l'organisme de gestion AGEO dans le bassin de la rivière Yamaska, COGENOR dans le bassin de la rivière Lanaudière, et Fertior dans le bassin de la rivière Chaudière.

710 Le mandat qui est confié aux OGF à ce moment-là par le ministère de l'Environnement, c'est d'offrir des services professionnels en fertilisation aux entreprises pour substituer le fumier aux engrais minéraux. Donc, ce qui fait en sorte qu'en considérant la valeur fertilisante du fumier, on minimisait l'importation finalement des engrais minéraux sur l'entreprise agricole.

715 En 97, il y a un nouveau règlement, le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, qui va permettre l'accréditation des organismes de gestion en place. Le mandat qui va être confié à ces OGF, ça va être de faire le suivi des ententes d'épandage pour les entreprises qui sont en surplus sur leur territoire.

720 L'accréditation de ces trois OGF fait en sorte qu'il y a, pour le bassin de la rivière l'Assomption, il y a la levée du moratoire par la présence de COGENOR qui est accrédité pour suivre les entreprises sous entente d'épandage. Et déjà, on voit qu'il y a des particularités régionales entre les différents OGF qui se mettent en place.

725 Pour le bassin de la rivière l'Assomption, COGENOR, comme j'ai mentionné tout à l'heure, est formé avec la levée du moratoire. C'est une coopérative qui est multipartite. Donc, il y a des gens qui viennent -- les membres proviennent du milieu agricole, du milieu économique, environnemental et même de la santé.

730 Elle permet aux entreprises agricoles d'augmenter leur cheptel, pour celles qui sont situées dans les municipalités en surplus, et d'autres entreprises également qui sont situées dans une liste de municipalités qui, elles, ne sont pas en surplus mais qui étaient quand même énoncées dans le règlement existant, le RRPOA.

735 Dans le bassin de la rivière Yamaska, il y a l'AGEO qui, elle, est une association essentiellement de producteurs agricoles. Et en passant, en ayant des contrats de prise en charge avec l'organisme de gestion, les entreprises agricoles avaient la possibilité d'augmenter leur cheptel et d'établir également de nouveaux lieux d'élevage en signant des ententes d'épandage avec des receveurs de fumier, finalement, qui avaient la capacité de recevoir les excédents finalement de l'entreprise fournisseur.

740 Et Fertior dans le bassin de la rivière Chaudière, elle qui est une coopérative également de producteurs agricoles. Par contre, on voit que dans cette région, la prise en charge était faite seulement pour les entreprises existantes. Donc, il n'y avait pas de nouveaux lieux d'élevage et l'augmentation de cheptel pouvait se faire seulement s'il y a transformation des effluents d'élevage par un traitement autorisé par le ministère de l'Environnement. Comme monsieur
745 Pigeon le disait tout à l'heure, il n'y en a pas encore beaucoup au Québec.

750 Au niveau des membres, donc je tiens à préciser, selon le portrait agroenvironnemental réalisé pour la production porcine au Québec, on voit le potentiel sur la première ligne, donc le nombre d'entreprises en surplus pour chacun des territoires concernés des trois OGF au Québec.

755 Donc, on parle de, pour chacun des organismes de gestion pour AGEO, il y a un nombre d'entreprises porcines qui sont membres, qui est de 251 sur un potentiel de 487. On voit que, finalement, c'est qu'il y a 50 % des entreprises porcines en surplus qui sont membres de l'organisme de gestion des fumiers. Dans le bassin de la rivière l'Assomption, on a 80 % des entreprises porcines en surplus qui sont membres de l'organisme. Et je tiens à corriger ici, pour la dernière colonne, pour Fertior, le nombre, c'est beaucoup plus, ce serait 55 % des entreprises porcines en surplus qui sont membres de l'organisme de gestion.

760 Donc, on voit, la dernière ligne, le nombre d'entreprises membres est supérieur. À ce moment-là, donc, pour certaines, il y a d'autres entreprises porcines qui sont en équilibre ou en d'autres productions animales, finalement. Ou même, dans certains cas, ça pouvait être des receveurs des fumiers de nos fournisseurs.

765 La mission de ces OGF était finalement de gérer la disposition et l'utilisation des fumiers en surplus, en respectant les règles agronomiques et environnementales du milieu. Elles avaient également la mission d'accompagner les entreprises dans leurs démarches agroenvironnementales, de diffuser, de promouvoir et d'implanter les concepts en agroenvironnement et d'encadrer également ces entreprises en surplus lors, entre autres, de la signature d'ententes d'épandage avec de nouveaux receveurs, finalement.

775 Donc, dans la vie des OGF, le principe de prise en charge est vraiment de tous les jours. Je tiens à définir ce que voulait dire le principe de prise en charge. Donc, l'organisme de gestion prenait en charge les surplus de lisier des fournisseurs. Il avait pour but de contrôler les opérations d'épandage, assurer la gestion globale de l'information recueillie lors des épandages des fumiers et, de par le registre, la production des registres d'épandage, et également faisait un compte rendu aux partenaires régionaux et au ministère de l'Environnement pour les entreprises en surplus sur fumier liquide.

780 Donc, je tiens à mentionner que la clientèle qui était visée par ces contrats de prise en charge devaient respecter les conditions suivantes: donc, qui était une entreprise qui était sous gestion liquide, qui était située dans une municipalité en surplus desservie par le bassin et devait avoir des ententes d'épandage à ce moment-là.

785 Les services individuels qui sont offerts par les organismes de gestion de fumier, on parle de la préparation d'outils pour faire le diagnostic de l'entreprise: entre autres, l'échantillonnage de fumier, de sol et même la préparation de plan de ferme.

790 La réalisation des PAEF, le plan agroenvironnemental de fertilisation, je tiens à
mentionner qu'avec le RRPOA, le règlement de 1997, on a réglementé le plan
agroenvironnemental de fertilisation et c'est à ce moment-là qu'on a pris en considération, on est
passés de la norme azote à considérer la teneur des sols en phosphore. Donc, finalement en
ramassant les outils, comme des échantillons de sol, on est passé de la norme azote à la
norme phosphore pour les recommandations de fertilisation.

795 Également, il y a des conseils de gestion au niveau du cheptel des cultures et des
épandages, des méthodes d'épandage; la production de registre, le registre d'épandage chez
le fournisseur lorsque celui-ci cultive des terres et ceux de l'ensemble de ses receveurs
également. Donc, ces registres-là nous permettaient de concilier l'ensemble des volumes qui
800 étaient produits sur l'entreprise et les volumes qui étaient exportés chez les différents receveurs.

Les diagnostics agroenvironnementaux de chacune des entreprises nous permettaient
d'établir un plan de travail et on faisait un suivi de ce plan de travail, de cette démarche-là en
agroenvironnement.

805 Au niveau collectif, les organismes de gestion sont des centres de référence des
différentes données de par leur suivi également des ententes d'épandage. Elles font des
activités d'information et de démonstration. Elles sont aussi une source de conseils sur les
différentes alternatives, ça peut être du traitement partiel ou traitement complet. Elles sont aussi
810 un rassembleur pour créer des liens en vue de trouver des solutions semi-collectives et
collectives. Et elles ont réalisé également des banques de données régionales pour, entre
autres, faire le suivi des ententes d'épandage et veiller à ce que -- par exemple, ça pourrait être
pour ne pas que deux personnes soient sur la même parcelle pour l'épandage, entre autres.

815 Donc, les réalisations des OGF. Elles ont fait le suivi des entreprises en surplus. Elles
ont également réalisé plusieurs diagnostics agroenvironnementaux. Elles ont une connaissance
des entreprises agricoles et également une connaissance du bassin. Elles ont également formé
la banque de données régionales, entre autres lors du suivi des ententes d'épandage.

820 Les constats des OGF. On voit qu'il y a des solutions qui sont disponibles à la ferme par
une meilleure gestion des fumiers, en considérant justement leur valeur fertilisante et en
minimisant les importations sur l'entreprise. Cette meilleure gestion-là fait en sorte également
que pour des entreprises qui ont peu ou pas de sol, je dois trouver souvent de nouveaux
receveurs de fumier et j'augmente la superficie de terre en entente d'épandage.

825 On constate également que ces solutions-là ne sont pas suffisantes à la ferme.
L'épandage sur des terres en culture ne suffit plus et il faut vraiment le regroupement pour la
mise en place d'alternatives.

830 Souvent, il peut y avoir des effets qui sont indésirables socialement et sur
l'environnement. Entre autres, on parle du déboisement des terres, qui fait qu'en l'absence de
solutions collectives, on a des effets indésirables qu'on retrouve comme ça sur le bassin.

835 Donc, à la suite des événements, donc depuis le mois de juin dernier, le nouveau
règlement sur les exploitations agricoles mentionne qu'il n'y a aucune clientèle obligatoire aux
organismes de gestion des fumiers, mais il demeure des obligations pour chaque entreprise
agricole donc de réaliser un PAEF, un plan agroenvironnemental de fertilisation, de produire un
bilan de phosphore du lieu d'élevage et même pour les lieux d'épandage. Ce bilan de phosphore
840 permet de mesurer les rejets à la ferme et de voir les importations en engrais minéraux et les
exportations sur les autres entreprises, donc chez les receveurs de fumier. Il y a également
l'obligation de faire un suivi de la fertilisation sur le site d'élevage et d'épandage, et toujours la
production du registre d'épandage.

845 Donc, étant donné l'envergure de la mise en place de l'alternative à la problématique du
milieu, il est important d'avoir une coordination efficace nécessaire pour élaborer des solutions
collectives.

Je vous remercie.

850 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Maltais.

Alors, monsieur Dumais, vous ouvrez le bal?

855 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente.

860 Monsieur Pigeon, vous nous avez dit que, actuellement, il n'existait aucune méthode
permettant l'incorporation du lisier dans les prairies ici, au Québec. Mais par contre, vous avez
mentionné: *Il existe de tels instruments à l'étranger.+ Et vous avez semblé dire plus loin que ce
n'était pas pensable d'utiliser ce genre d'équipement-là ici.

865 Pourriez-vous élaborer un peu sur ce thème-là. Est-ce que c'est un dossier totalement
fermé de penser éventuellement à de l'incorporation autrement que sur les terres de maïs?

M. SYLVAIN PIGEON :

870 Alors, je voulais juste... probablement qu'il y a un petit mot qui a dû échapper, j'ai
rajouté *à court terme+, je pense.

875 Donc, c'est pour dire qu'effectivement, il y a des technologies qui sont couramment
utilisées en Europe, actuellement. Je pense même que c'est obligatoire dans certains pays, ce
sera à valider. Mais il y a beaucoup d'équipements en France qui sont développés
spécifiquement pour faire de l'injection de lisier dans des prairies. C'est des équipements qui
sont plus dispendieux, qu'il faudrait premièrement importer ici et sûrement...

880 Bon, je pense que quand on importe des équipements comme ça, on ne peut pas généraliser trop rapidement l'utilisation. Il y a des essais à faire, des adaptations à faire. C'est des équipements qui sont faits sur des mesures européennes. Donc, il y a plein de choses qu'il faut faire. Effectivement, on pourrait en commander un, on l'aurait, j'imagine, dans quelques mois, mais il faudrait faire des transformations sur ça, adapter les systèmes et tout.

885 Donc, c'est pour ça qu'à court terme -- on peut penser qu'on pourra avoir ces équipements-là, mais que ce soit généralisé à court terme, je ne penserais pas. Mais on doit, je pense, envisager un élément comme ça pour les prairies.

890 C'est sûr qu'il y a un impact qui est plus important, je dirais, pour les coûts qui sont associés, l'entretien. C'est des machineries qui sont un peu plus dispendieuses que ce qu'on connaît, nous, comme équipement, mais qui seraient disponibles effectivement.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

895 Si vous me permettez, madame la présidente, une autre question.

900 Relativement au traitement du lisier, vous avez mentionné que l'épandage était actuellement la seule méthode dont on peut disposer des lisiers. Par contre, on sait qu'il y a des vitrines technologiques supportées par le ministère de l'Agriculture. On sait qu'il y a des systèmes de traitement, à tout le moins, en expérimentation et même certains en usage. Mais vous avez parlé qu'il n'y avait aucun traitement autorisé par le ministère de l'Environnement.

905 Alors, est-ce qu'on doit conclure que toutes les méthodes de traitement en vitrine, en voie d'expérimentation, n'ont pas encore reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement?

M. SYLVAIN PIGEON :

910 Je ne pourrais pas vous répondre sur ce point précis, je pense que c'est le ministère de l'Environnement qui devra répondre. Je n'ai pas vu les ententes qui existent. Ce sera à vérifier effectivement le niveau de -- qu'est-ce qui est marqué dans le CA, je ne sais pas exactement.

915 Toujours est-il qu'il y a toujours quatre systèmes ou cinq systèmes ou à peu près qui sont en opération actuellement, qui demandent, je pense, un suivi assez serré, des modifications en cours d'exploitation. Donc, c'est un peu pour ça qu'on pense que ce n'est pas demain que ce sera commercialisable facilement comme on achète un tracteur qui fonctionne, puis on sait comment le réparer. Mais, bon, c'est en développement, en cours.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

920 Merci. Alors, comme nous allons recevoir d'autres présentateurs qui vont nous parler spécifiquement de ça, on se chargera d'avoir plus de détails là-dessus. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

925

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, madame la présidente.

930

Alors, madame Maltais, je voudrais savoir, les OGF, les organismes de gestion de fumier, ils sont financés comment?

Mme LUCIE MALTAIS :

935

Présentement, il y a environ 40 % des services qui sont assumés par l'entreprise agricole et une part de 60 % qui vient du ministère de l'Agriculture.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

940

Mais, par exemple, AGEO ou Fertior ou COGENOR, ça dispose d'un budget en soi?

Mme LUCIE MALTAIS :

Oui, c'est ça.

945

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et 60 % vient du gouvernement?

950

Mme LUCIE MALTAIS :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

955

Et 40 % vient des entreprises qui adhèrent.

Mme LUCIE MALTAIS :

960 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

965 Donc, l'adhésion est libre.

Mme LUCIE MALTAIS :

970 L'adhésion -- de par le règlement de la pollution d'origine agricole, il devait y avoir un contrat de prise en charge obligatoire des entreprises qui respectaient les conditions suivantes: donc qui étaient sous entente d'épandage, sur gestion liquide et qui étaient situées dans les municipalités en surplus.

975 Donc, dans la loi, il était mentionné que lors du renouvellement des ententes d'épandage, ces entreprises qui respectaient ces conditions devaient être membres de l'organisme de gestion pour que celui-ci puisse effectuer le suivi de leurs ententes d'épandage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

980 Est-ce qu'elles étaient obligées d'en faire partie?

Mme LUCIE MALTAIS :

D'être membre?

985 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui.

Mme LUCIE MALTAIS :

990 Pas membre. Mais que l'organisme puisse faire le suivi de leur entente, oui, à ce moment-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

995 Mais je ne comprends pas. S'il y a 40 % du financement qui vient de la part des agriculteurs ou des producteurs, les producteurs sont obligés de financer à ce moment-là l'organisme de gestion?

1000 **Mme LUCIE MALTAIS :**

De par les services individuels qui sont effectués sur l'entreprise.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1005

Donc, ils financent s'ils reçoivent des services.

Mme LUCIE MALTAIS :

1010

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1015

Très bien. Est-ce que l'organisme de gestion traite des lisiers?

Mme LUCIE MALTAIS :

Non, pas présentement.

1020

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, expliquez-moi comment la logique se construit de surplus, de 82 % de surplus de phosphore. Et vous avez dit tantôt que les gens qui étaient dans ces organismes-là avaient aussi une possibilité d'augmentation de la production.

1025

Mme LUCIE MALTAIS :

1030

Je tiens à rappeler que cette possibilité d'augmenter avait des conditions à respecter. Entre autres, c'était de sortir l'augmentation dans les municipalités. Ce qui concerne le bassin de la rivière Yamaska, donc, on devait sortir l'augmentation chez des receveurs qui n'étaient pas situés dans les municipalités en surplus.

1035

Lorsqu'on regarde la répartition géographique des municipalités en surplus, on voit que sur le territoire de la Yamaska, le nombre de municipalités en surplus est important et faisait en sorte que pour des entreprises qui étaient situées au milieu du bassin, la distance à parcourir pour sortir l'augmentation d'effluents d'élevage qui provenaient de son augmentation de cheptel était sur des distances qui étaient quand même assez importantes.

1040

Par expérience, il n'y a pas eu beaucoup de situations. Sauf pour les municipalités qui étaient à proximité de municipalités qui n'étaient pas en surplus, il y avait la possibilité de réaliser une augmentation. Mais pour d'autres entreprises, étant donné que ceux-ci étaient entourés de municipalités en surplus, le transport ou l'augmentation, la sortie chez des receveurs qui étaient situés dans les municipalités qui n'étaient pas en surplus était beaucoup plus grande à ce moment-là.

1045

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais le but de l'organisme de gestion, c'était de gérer sur la base d'une rivière, d'un bassin donné, la problématique du surplus de la région.

1050

Mme LUCIE MALTAIS :

Oui, c'est ça.

1055

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce qu'en 2002 X ces choses-là ont été fondées en 94 X est-ce que cet objectif-là a été réalisé ou s'il y en a plus de surplus maintenant qu'on en avait en 94?

1060

Mme LUCIE MALTAIS :

Il faut voir que lorsque les OGF ont été mis en place, comme je disais tout à l'heure, on parlait sur la base du besoin en azote des plantes. Avec le RRPOA, avec l'accréditation des OGF, là on a considéré la teneur, la richesse des sols en phosphore à ce moment-là. Donc, les critères ont changé. C'est sûr qu'à ce moment-là, les surplus calculés sur une base phosphore ont augmenté à ce moment-là.

1065

Mais je ne pourrais pas vous dire le pourcentage, suite aux accréditations, ceux qui se sont prévalus de la possibilité d'augmenter les cheptels sur l'ensemble du bassin. Ça, ce serait plus une question à présenter au ministère de l'Environnement.

1070

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1075

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1080

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci, madame la présidente. J'aurais peut-être une question pour madame Maltais qui continue un petit peu dans le même sens. C'est-à-dire qu'avec le nouveau règlement, il n'y a plus l'obligation d'être membre. Mais est-ce que peut-être vous percevez une différence au niveau du *membership* ou si ça ne changera rien pour les membres de vos organismes de gestion?

1085

Mme LUCIE MALTAIS :

1090 Présentement, au niveau du *membership*, comme je disais tout à l'heure, c'est qu'il y a toujours des obligations pour chaque entreprise agricole avec le nouveau règlement. Donc, l'obligation...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1095 De certaines activités.

Mme LUCIE MALTAIS :

1100 Oui, pour l'ensemble de ces activités-là. Il y a quand même une répercussion, une légère diminution du *membership* pour la prochaine année. En expliquant justement le contexte qu'il n'y a plus d'obligation, il y a quand même une légère diminution du nombre d'entreprises à ce moment-là.

1105 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

 Bien. Alors, j'aurais maintenant une question pour monsieur Pigeon. Vous nous avez parlé de déplacements vers différents systèmes de nettoyage au niveau des porcheries. Au départ, c'était en continu, par gravité, et maintenant on est allé avec des grattes. Mais je sais, par exemple, qu'à certains autres endroits, entre autres en Europe, on est allé beaucoup avec des grattes et en plus avec lavage fréquent des dalots.

1110 Est-ce qu'il semble y avoir cette tendance ici aussi ou si ce n'est pas en aucune façon enclenché?

1115 **M. SYLVAIN PIGEON :**

 Bon, il y a plusieurs éléments à cette question-là.

1120 Donc, peut-être pour reprendre l'idée, c'est d'utiliser, de prendre un liquide quelconque pour nettoyer. En fait, ce qu'on appelle un peu de la recirculation, qui se fait en Europe. Donc, souvent, ce que les gens font en Europe, c'est qu'ils vont prendre du lisier qui s'est écoulé -- là, il y a plusieurs variations. Là, je peux en prendre une mais on pourra discuter pour les autres.

1125 Mais essentiellement, on laisse le lisier décanter. On réutilise le surnageant, qu'on va recirculer dans les dalots pour mieux nettoyer le dalot et pour faire des nettoyages plus fréquents. Donc, on fait vraiment presque un lavage des dalots plutôt que juste de passer une gratte dans le fond.

1130 Or, ici, à ce que je sache, il y a peu ou pas de système. Je sais qu'il y en a un qui est limite, c'est à la limite de ce qu'on pourrait appeler de la recirculation. Je pense que la

1135 problématique X ça, je ne m'avancerai pas trop, vous pourrez faire les questions aux vétérinaires qui suivent ça X la problématique avec ces systèmes-là, c'est qu'on reprend des lisiers qui ont été évacués, donc qui contiennent potentiellement des pathogènes et qu'on les ramène en salle pour faire du lavage des dalots.

1140 Bon, ça peut être pas si dangereux si le lisier retourne dans la même salle. Bon, ce n'est pas à souhaiter, mais on ne contamine pas les autres sections du bâtiment. Mais dans la plupart des bâtiments, ce n'est pas ce qui se produirait effectivement, il y a du lisier qui provient de différentes sections, qui pourrait être regroupé et on ferait recirculer du lisier dans chacune des chambres. Donc, on pourrait de cette façon contaminer les salles.

1145 Maintenant, il y a des procédés, comme on vous disait, il y a des procédés de traitement en développement qui produisent des effluents liquides dont les pathogènes ont été, la plupart, exterminés et qui pourraient être réutilisés dans le système pour faire de la recirculation.

1150 Donc, à moins que je me trompe, ce n'est pas beaucoup sous étude au Québec actuellement ce genre de préoccupation. Il faut voir aussi que dans un système de traitement, le fait de recirculer des lisiers, c'est comme si on rajoute des volumes de lisier à traiter au système. C'est-à-dire que si on fait de la recirculation, normalement on traite, par exemple, 1 000 m³ qui sort du bâtiment. Mais en plus, si on retourne du lisier, ce qu'on doit rentrer dans le système de traitement, on va parler peut-être de 1 500 à 2 000 m³ plutôt.

1155 Donc, il faut voir tous ces paramètres-là. Mais je pense que le point majeur demeure la contamination par les pathogènes.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1160 J'ai une autre question pour monsieur Pigeon.

1165 Je sais que ce n'est certainement pas un gros chiffre, mais est-ce que vous avez des données sur l'importance de la séparation à la ferme, par exemple, à savoir que ce soit une séparation mécanique ou encore simplement une sédimentation qui, par la suite, pourrait permettre l'utilisation des lisiers avec une partie peut-être à la ferme et une partie ailleurs ou quelque chose de semblable. Est-ce que c'est toujours, on pourrait dire, plutôt théorique ou s'il y a des chiffres sur ce qui se fait actuellement?

M. SYLVAIN PIGEON :

1170 Il y a des chiffres. De mémoire -- je vais regarder tantôt, j'ai le document, je pourrai revenir avec ça. Sinon, on pourra les fournir. Mais on a des données. Dans les inventaires, dans les portraits qu'on avait faits, il y avait des détails qui touchaient la séparation. Je pense qu'il y a des données aussi plus récentes sur ça qu'on pourrait être, j'imagine, autorisés à obtenir.

1175

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais que vous les déposiez à la Commission, s'il vous plaît.

1180

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Peut-être une question philosophique mais, je ne sais pas, si vous ne voulez pas répondre, vous n'y répondez pas. Mais est-ce qu'effectivement, la séparation, pour des questions, on pourrait dire, de gestion des lisiers, ça donne une solution intéressante.

1185

M. SYLVAIN PIGEON :

Une réponse courte: oui, mais il faut... bon, déjà quand on parle de séparation, c'est un mot. Quand on commence à gratter un peu, on se rend compte que des mécanismes de séparation, il y en a plein et il y en a pour tous les goûts, toutes les bourses et toutes les efficacités.

1190

Donc, comme vous mentionniez tantôt, le premier système de séparation, c'est la décantation naturelle, qui ne fonctionne pas tout le temps. Donc, quand on a des lisiers d'engraisement qui sont déjà à 6-7 % de matière sèche, donc un lisier qui est très concentré, le potentiel de sédimentation est très faible. Donc, c'est sûr qu'on va obtenir une couche plus concentrée au fond. Donc, le phosphore et les éléments qui sont rattachés aux particules de lisier vont se trouver un peu plus au fond, sauf que le lisier est tellement dense déjà que la sédimentation ne sera pas aussi efficace que sur un lisier de maternité, qui est beaucoup moins dense qu'un lisier d'engraisement. Donc, ça, c'est le premier élément qu'on peut rencontrer dans la séparation, décantation naturelle.

1195

1200

Après ça, il y a toute une panoplie d'équipements, des presses à vis, des presses à rouleaux. On peut aller à l'autre extrême, la centrifugation avec des ajouts de coagulant, flocculant, etc.

1205

Donc, dans tout ça, qu'est-ce qu'on doit prendre? Qu'est-ce qu'on ne doit pas prendre? Évidemment, on revient tout le temps aux mêmes questions: c'est quoi le problème de l'entreprise? Et si on veut régler son problème, c'est quel équipement qu'on doit prendre?

1210

Donc, il ne faut pas partir à l'envers et dire: *Regarde, on a tel équipement, on va le mettre chez vous, puis on espère que ça va marcher.+ Il faut regarder d'abord l'entreprise, c'est quoi son problème. Est-ce qu'elle est en surplus? Si oui, de combien? Et à ce moment-là, si vous faites un choix, vous devez trouver le séparateur qui va faire le travail si vous ne voulez faire que de la séparation.

1215

Donc, il y a deux choses dans la séparation. Il y a la séparation comme seul traitement à la ferme. Donc, vous installez un séparateur, ça fait le travail que la ferme a besoin et c'est

1220 fini. Et il y a l'autre utilisation du séparateur, qui est souvent une première étape, donc c'est un prétraitement pour aborder des traitements plus poussés.

1225 Donc, on regarde, tous les systèmes de traitement qui sont en développement au Québec utilisent, en première étape, une étape de séparation, parce que les séparateurs qu'ils utilisent, c'est des séparateurs généralement qui sont moins performants sur beaucoup de paramètres, comme le phosphore, mais qui vont enlever les éléments qui empêcheraient le système de fonctionner comme il faut.

1230 Et souvent, ce qu'on n'aime pas avoir, c'est des grosses particules parce que soit ça va boucher un biofiltre, ça va boucher une membrane, c'est très long à dégrader dans un système aérobic. Donc, on veut les enlever avant de rentrer dans un traitement plus complet. Alors, à ce moment-là, il faut choisir un séparateur qui va faire ce qu'on a besoin pour rentrer dans une étape de traitement plus poussé par la suite. Donc, il y a des séparateurs.

1235 Comme je vous dis, les coûts, on part de ,50 à 8 \$, 8,50 \$ peut-être pour séparation très poussée où on va extraire 80 %, 90 % du phosphore. Donc, il y a toute une panoplie. Mais comme je disais, il faut référer à la problématique de la ferme et, après ça, on regarde qu'est-ce qu'on peut faire, si on peut faire juste de la séparation ou si on doit aller plus loin.

1240 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est pas mal de philosophie. Je pense que madame Maltais voulait ajouter quelque chose.

1245 **Mme LUCIE MALTAIS :**

1250 Je vais peut-être seulement ajouter quelque chose, mais Sylvain le disait en conclusion, c'est que la séparation pour des entreprises qui n'ont pas de terre, elle permet de concentrer son produit en vue peut-être de l'expédier plus loin. Mais souvent, le fait que l'entreprise n'a pas de superficie pour l'épandage de ses déjections animales, il faudra peut-être une solution qui est beaucoup plus complète, finalement, pour ce type d'entreprise qu'on retrouve dans chacun des bassins.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie.

On va prendre une pause de quinze minutes. Donc, le registre est ouvert. Je vous invite à vous y inscrire si vous souhaitez poser des questions. À plus tard.

1260 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais monsieur Claude Grégoire de Coalition citoyenne à s'approcher, s'il vous plaît.

1270 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1275 Bonjour! Ma question, en général, ça a rapport au lisier, les pertes, si on peut préciser les pourcentages, les pertes qui se vivent dans les multiples manipulations qu'on fait de ce lisier à partir de la fosse. Je ne sais pas s'il y en a avant ça, en amont, mais les pertes de transvidage, pertes c'est-à-dire en transit, à cause qu'on connaît que le lisier souvent ne reste pas sur le même lot dont il est créé. Il se transite par les voies, les routes, les chemins en campagne. Il se transvide dans des épandeurs. Les épandeurs eux aussi se déplacent, bon, et voilà.

1280 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous aimeriez avoir...

1285 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Ça, c'est un volet. Je décris un peu la question et je veux placer quelque chose, j'ai un genre d'historique avant, puis la réponse va suivre.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas trop long, parce que je voudrais une question brève.

1295 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

D'accord. Bon, aussi les pertes lors de l'application dans le champ, quel pourcentage est assimilé par les plantes visées, et le reste, où va-t-il. Évidemment, on a un problème. On sait que les cours d'eau, on en reçoit beaucoup. D'abord, j'aimerais des détails là-dessus.

1300 Bon, je prends de l'âge. Je me permets des fois des réflexions historiques à ce moment, mon expérience aussi. Je veux faire un parallèle avec l'industrie qu'on connaît, comme l'industrie manufacturière de première transformation qu'on a aussi au Québec beaucoup, et son historique du traitement des problèmes similaires. C'est-à-dire, il y a trente ans, on demandait la question, ils nous répondaient: *La dilution est la solution de la pollution.+ D'abord, on envoyait les gaz dans l'atmosphère, des liquides dans les rivières, voulant que la nature s'en occupe. La dilution.

1305

1310 Je crois qu'à ce moment ici, dans l'industrie porcine, agricole, on est au même point qu'on était il y a trente ans dans cet autre genre d'industrie là. D'abord, nous créons un genre de rejet, un résidu, qui est en l'occurrence le lisier. On le concentre dans une fosse et après ça, au lieu de le traiter, bien, on le lance dans l'environnement le mieux qu'on peut à ce moment. D'abord, on pratique -- la dilution est la solution à la pollution en grande partie.

1315 D'abord, le parallèle est que compte tenu le rythme auquel l'industrie et la technique se modifient et s'améliorent, avec ce qu'on fait maintenant en agriculture, en épandage de lisier, je crois qu'on est à une époque médiévale.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Là, je ne voudrais pas avoir votre opinion, je voudrais avoir votre question, s'il vous plaît, monsieur Grégoire.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1325 Et j'y arrive. Bon, la question, évidemment, je l'ai placée au début. Les pourcentages de pertes, expliquer où ça va, autres que dans la plante, s'il vous plaît. Ça, c'est la première question. Et j'aimerais avoir si on peut indiquer, en ce qui concerne la santé humaine et animale, les retombées de qu'est-ce que vous allez dire en première partie de la question.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Mais j'ai bien compris aussi, dans votre question, vous vouliez connaître les pertes liées au transvidage...

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1335 Toutes les manipulations.

LA PRÉSIDENTE :

1340 ... et à la manipulation du lisier.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1345 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Pigeon.

1350 **M. SYLVAIN PIGEON :**

Je vais répondre que je ne le sais pas. Effectivement, je ne peux pas vous répondre sur ça. Les pertes en transvidage et lors du transport, bon, moi, je n'ai jamais vu de chiffres sur ça, à savoir quelle proportion qu'on peut perdre durant ces opérations-là. Je n'ai aucune idée. 1355 Voilà. Je ne sais pas s'il y a des gens qui ont déjà vu de telles mesures. Je n'ai aucune idée, je n'ai pas de chiffres en tête, rien.

LA PRÉSIDENTE :

1360 D'accord. On prend quand même votre question en note. L'autre partie de la question, c'était par rapport à qu'est-ce qui est récupéré par les plantes et qu'est-ce qui...

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1365 Oui. On veut connaître la différence de qu'est-ce qui est appliqué et, finalement, qu'est-ce qui est utilisé.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Par la plante.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1375 Par la plante. Le reste, on peut se poser des questions.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si encore là on a les...

1380 **M. SYLVAIN PIGEON :**

Je ne suis pas le meilleur. Je ne peux pas donner des éléments de réponse, je ne suis pas spécialiste en plante et sol. Mais bon, c'est certain que du côté de l'azote, il y a beaucoup d'azote qui se perd par volatilisation sous différentes formes. Donc, on ne peut pas 1385 nécessairement suivre à la trace comme on peut faire avec le phosphore. Donc, il va demeurer soit dans le sol, soit dans les eaux de ruissellement ou les eaux de drainage. Et il y a toute la partie des eaux d'infiltration qui sont difficiles à mesurer aussi. Donc, j'aimerais mieux ne pas tenter de répondre dans ce sens-là.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Maltais, non plus?

Mme LUCIE MALTAIS :

1395

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1400

Donc, on prend votre question en note et on va trouver l'expert qui va être en mesure d'y répondre. D'accord?

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1405

Finalement, la deuxième partie de ma question, en tout cas, on veut dialoguer là-dessus. Évidemment, j'ai vécu des choses moi-même. Suivant ces équipements sur la route, le pare-brise un peu humidifié par des gouttelettes de je ne sais pas trop quoi, ça crée une incidence sur la santé humaine, en l'occurrence.

1410

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1415

Est-ce qu'on peut faire du chemin un peu là-dessus. Pouvez-vous m'expliquer la technologie? Quand on transporte du lisier d'une ferme à un épandage sur une autre ferme, là il y a un problème considérable de transport. Quel type d'équipement on utilise? Et est-ce qu'il se produit ce qui se produit des fois quand on a un camion qui sort d'un pit de sable, dans lequel il y a plein de sable dans les roues en arrière, et quand on reçoit un petit caillou dans notre pare-brise, ça nous met en colère, quand ça nous coûte pas un pare-brise?

1420

Dans le concret, quels sont les équipements dont on se sert? Est-ce qu'il y a des normes dans ces équipements-là? Et avez-vous un historique de fuites ou d'accidents? Qu'est-ce qui arrive quand il y a un accident de camion de fumier, de lisier? Est-ce qu'on a un relevé de ça? Est-ce qu'on a des données?

M. SYLVAIN PIGEON :

1425

Pour la première partie, les équipements sont... bon, quand on regarde la façon que c'est libellé dans la réglementation, c'est des équipements qui sont étanches et fermés, contrairement par exemple à du fumier solide qui pourrait être étanche et ouvert. Donc, normalement, le réservoir, évidemment c'est étanche. Tous les joints sont étanches.

1430

1435

La partie qui demeure ouverte généralement dans le transport, c'est une ouverture sur le dessus, qui permet quand on fait -- tantôt, ce qu'on voyait quand on faisait la reprise, le tuyau est amené par-dessus la citerne et il y a une ouverture sur le dessus par laquelle on va remplir. Normalement, durant les épandages, c'est certain que les gens sur les fermes ne vont pas fermer, parce qu'ils s'en vont au champ puis ils vont épandre à côté. Or, normalement, je pense qu'il y a des couvercles qui va sur ça pour le transport.

1440 Évidemment, comme vous mentionniez tantôt, comme une sablière, quand on fait du transvidage comme ça à la ferme, c'est certain quand on remplit, c'est des pompes, donc il y a des éclaboussures. Or, ça va couler le long de la citerne, il va y en avoir un peu à l'endroit sur lequel ils vont faire remplir. Donc, quand on embarque sur la route, évidemment il y a des résidus qui vont rester. Bon, maintenant, quantifier ces résidus-là, ça, je ne pourrais pas.

1445 Concernant les historiques sur les accidents de déversement accidentel, des choses comme ça, moi, je n'ai pas de données sur ça. Je ne suis pas certain qu'il y en a de constitué seulement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1450 On le demandera au ministère de l'Agriculture.

M. SYLVAIN PIGEON :

1455 De l'Environnement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ou de l'Environnement. Merci.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Grégoire, avez-vous une seconde question...

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1465 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1470 ... qui pourrait être adressée à nos deux conférenciers d'aujourd'hui?

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1475 Bien, la deuxième question, ça avait rapport à la santé animale. Monsieur Pigeon nous a mentionné, il y a quelques minutes, que le lavage avec le lisier, c'est-à-dire reprenant le surtenant du lisier pour laver la porcherie, les dalles et tout ça, pouvait peut-être mener à des infections animales compte tenu des pathogènes qui sont dans le lisier. C'est beau. Mais le lendemain, au lieu de faire ça, on prend le lisier, on s'en va dans le champ et on l'épand.

1480 Durant l'été, ce sont des champs, disons, de pâturage. Si on lance les animaux là-
dedans, quelles précautions qu'ils doivent prendre pour que, justement, il n'y ait pas une
contamination de pathogènes aux animaux évidemment qu'ils veulent protéger?

LA PRÉSIDENTE :

1485 Ce soir, on a...

M. SYLVAIN PIGEON :

1490 Non, je ne suis vraiment pas du tout la personne pour vous répondre sur ces aspects-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1495 Mais juste au plan de l'information, quand les gens font de l'épandage dans un pâturage,
est-ce qu'il y a des sections d'interdiction du pâturage pendant trois jours ou quatre jours ou cinq
jours, ou est-ce que les animaux...

M. SYLVAIN PIGEON :

1500 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1505 Est-ce qu'il y a des critères qu'on utilise-là-dessus?

M. SYLVAIN PIGEON :

1510 Oui. Je ne me souviens plus du critère, il y a des gens sûrement qui doivent le savoir
dans la salle. Mais il y a quelque chose comme six semaines, je pense, avant de retourner des
animaux au pâturage sur des parcelles qui ont reçu des épandages de fumier ou de lisier. En
tout cas, il faudrait vérifier ce chiffre-là. Mais je sais qu'il y a des durées, des périodes de
prévues pendant lesquelles on ne va pas retourner les animaux dans le pâturage.

1515 Alors, il faut bien voir que quand on va faire des épandages sur un pâturage, c'est une
fois qu'il a été brouté, donc l'herbe a été mangée. Or, c'est certain qu'on ne veut pas retourner
les animaux le lendemain dans ce parc-là. Donc, on va fertiliser cette partie-là, on va faire des
épandages, et les animaux vont être retournés quelques semaines plus tard.

1520 Maintenant, si j'ai souvenance, il existe une norme ou une recommandation. Je ne sais
pas si c'est une norme ou une recommandation. Donc, ça, ce serait à vérifier, ça.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1525 Une question complémentaire là-dessus, s'il vous plaît. Est-ce qu'il y a prévision pour
aviser la population de ne pas y aller? On fait attention aux animaux, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1530 Mais je pense qu'on va attendre d'avoir la bonne personne pour pouvoir répondre à cette
question. Monsieur Pigeon vient...

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1535 Oui, mais il faut bien que je la pose, madame, si je ne suis pas là à cette occasion.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Elle est prise en note, c'est ce que je vous ai dit.

1540 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Bon, d'accord. Une petite réflexion. Hier, j'ai posé deux questions avec des résultats similaires. Je me suis retiré à la salle des hommes et j'ai eu des réponses. Pas des conférenciers. Mais il semble qu'il se passe quelque chose de spécial là-dedans.

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a rien de spécial, monsieur. On a des conférenciers qui viennent traiter de certaines questions.

1550 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Je comprends, madame.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous posez des questions qui ne s'adressent pas aux bonnes personnes. Alors, on va attendre d'avoir les bonnes personnes et on va les reposer ces questions-là, soyez assuré.

1560 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Merci.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1570 C'est-à-dire que c'est un simple commentaire en complément à votre remarque. C'est que, effectivement, on est en train d'explorer d'une manière systématique la base de connaissances. Mais c'est entendu que des tas de questions de gestion concrète, elles vont venir dans une tournée où on va faire les seize régions du Québec et où, là, les gens pourront vérifier et là, cette fois-là, avec les répondants du ministère de l'Agriculture sur les conditions
1575 concrètes de gestion et d'opération de ce genre de chose.

Je pense que vous avez là des questions tout à fait importantes et qui vont être débattues. Inquiétez-vous pas pour qu'elles soient débattues, elles vont être débattues.

1580 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

D'accord. Je vous remercie.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Grégoire.

Monsieur Gilles Gauthier. Monsieur Gauthier, bonjour.

1590 **M. GILLES GAUTHIER :**

Madame la présidente, messieurs les commissaires, deux questions pour apporter un éclairage sur les débours. C'est pertinent. La première touche...

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Toutes les questions sont pertinentes. C'est souvent qu'on n'a pas toujours les conférenciers en présence pour y répondre.

1600 **M. GILLES GAUTHIER :**

1605 Mais mes deux questions portent sur ce qui s'est présenté après-midi. La première, c'est sur la présentation de monsieur Pigeon. Quand il a fait sa présentation sur le bilan des fermes au niveau des entreprises qui sont en surplus sur base d'azote ou en surplus sur base de phosphore, je n'ai pas eu le temps de prendre toutes les données, mais j'ai une question à poser là-dessus.

1610 Il présentait tantôt en disant que sur base d'azote, au niveau de la province, il y a 47 % des entreprises qui sont en surplus et 46 % qui sont en déficit. Donc, moi, je comprends qu'il y a un certain équilibre. Sur la base de phosphore, il y en a 82 % qui sont en surplus et 10 % qui sont en déficit. Là, je vois un écart majeur.

1615 Et moi, ce qui m'intéresse plus, c'est la Montérégie parce que je suis un citoyen de Saint-Hyacinthe. Et pour la Montérégie, les pourcentages sur base d'azote, c'était en surplus 48 %, et 44 % en déficit. Donc, c'est encore un certain équilibre. Par contre, sur la base phosphore, il y en a encore 82 % en surplus, mais il y en a 44 % qui sont en déficit.

1620 Et ma question est la suivante. Les pourcentages d'entreprises, c'est bien intéressant, mais moi, ce qui m'intéresserait, c'est d'avoir les superficies en hectares, de superficies cultivées pour chacune de ces données-là. Parce que 82 %, ça peut représenter 10 % des superficies, alors que 44 %, ça peut représenter 90 % des superficies. Je voudrais savoir si les données existent en superficies aussi bien pour la province que pour la Montérégie et pour le bassin de la Yamaska.

LA PRÉSIDENTE :

1625

Monsieur Pigeon.

M. SYLVAIN PIGEON :

1630

Il existe des données. J'essaie de voir de mémoire sous quelle forme. Parce que le problème, souvent, il y a beaucoup de données qui sont publiées dans des conditions différentes, à des moments différents, avec des conditions -- évidemment, quand on fait ces calculs-là, il y a des bases de calcul derrière tout ça. Et les données 96, les données 98 ne sont pas nécessairement sur les mêmes bases et tout.

1635

Les données 98 qui sont déjà compilées, qui sont disponibles dans les portraits agroenvironnementaux, ne donnent pas les superficies. Elles donnent peut-être quelque chose de mieux que ça. Elles donnaient les charges, donc la quantité de P_2O_5 , la quantité d'azote qui serait en surplus par région. Donc, vous retrouveriez Montérégie Est, Montérégie Ouest. Et il y a également aussi par trois bassins prioritaires, la rivière Yamaska, je pense. Il faudrait que je vérifie, il y avait trois bassins qui avaient été ciblés à l'époque.

1640

Donc, dans ces rapports-là, les données sont présentées sous forme de quantité azote, phosphore, et vous pouvez référer aux superficies cultivées par ces entreprises-là dans le même document. Elles ne sont pas présentées comme vous le souhaiteriez directement, mais les données se retrouvent. Donc, on est capable d'évaluer, par exemple, par hectare de superficie cultivée par les producteurs porcins, c'est quoi la charge en supplément.

1645

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1650

Si vous me permettez, madame la présidente, une sous-question par rapport à cette intervention-là.

C'est que quand on parle d'entreprises en surplus, ma compréhension est qu'on ne parle pas, à ce moment-là, de surplus de fertilisation sur une superficie de terre puisque, par exemple, si on a une porcherie sans sol, là, on va dire: *Cette porcherie-là est en surplus.+ Qu'est-ce que, moi, je comprends là-dedans, c'est que ce qu'on a mesuré, c'est les superficies de terres disponibles par propriété des entreprises porcines, et l'ensemble du lisier généré, si on l'épandait sur les terres associées aux porcheries, ça donnerait un surplus.

1655

1660

Par contre, est-ce que le lisier est effectivement épandu sur ces terres-là ou sur d'autres terres pour lesquelles on a fait des contrats, ça, cette simple donnée-là, ma compréhension est qu'on ne peut pas déduire ça de cette simple donnée-là. Est-ce que je me trompe dans la manière d'interpréter ce qu'on veut dire quand on parle d'entreprises en surplus? Alors, pouvez-vous commenter?

1665

M. SYLVAIN PIGEON :

1670 Oui. Je pense que vous aviez bien compris la façon que ça a été présenté. C'est des
données qui sont compilées par région. Donc, c'est sûr qu'à la base, on fait un calcul ferme par
ferme avec les données qu'on a. Mais quand on présente un tableau, évidemment, c'est des
1675 données qui sont compilées sur une base régionale. On calcule normalement l'ensemble des
surplus, par exemple à la ferme, pour chacune des entreprises et on dit: *Pour l'ensemble de la
région, les surplus sont de tant.+ Et ça, ça inclut les entreprises sans sol. Donc, la totalité de
ces entreprises-là n'ont pas de terre. Donc, à la ferme, ils sont en surplus de la totalité de leur
lisier.

1680 Donc, dans le bilan d'une région, la totalité des lisiers d'une entreprise sans sol apparaît
comme telle directement. Les entreprises avec des terres, on va soustraire à leur production
d'engrais la quantité qu'ils vont épandre, qu'ils ont la possibilité d'épandre chez eux sur les
superficies qu'ils cultivent. Et ça, ça nous donne un bilan.

1685 Par exemple, pour le secteur, il y a un rapport sectoriel dans le porc et on a considéré
dans ce rapport que les entreprises qui déclarent des porcs. Donc, n'ont pas fait la mention hier
de madame Brassard les entreprises porcines dont leur revenu principal est le porc, ce n'est pas
le cas. C'est des entreprises qui déclarent des porcs. Donc, toutes les entreprises qui déclarent
au moins un porc étaient considérées dans l'analyse. Et le surplus qu'on génère, ça a été
calculé sur une base ferme par ferme, mais les données sont compilées sur une base régionale.

1690 Donc, vous pouvez quand même avoir une bonne idée de c'est quoi les surplus en
proportion de ce qui est produit.

LA PRÉSIDENTE :

1695 Les documents dont vous nous avez parlé tantôt ou les données, est-ce que ce serait
possible de les déposer?

M. SYLVAIN PIGEON :

1700 Je pense qu'il faudrait s'adresser à l'Union des producteurs agricoles qui possède
l'ensemble des rapports. Donc, il y a trente quelques rapports qui sont disponibles.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Merci.
 Monsieur Gauthier.

M. GILLES GAUTHIER :

1710 Ma deuxième question, ça a rapport avec la présentation de madame Maltais. Elle a
 donné un tableau sur les surplus, les entreprises qui sont membres de l'AGEO et des différents
 autres organismes. Je n'ai pas eu le temps de prendre toutes les données. Il y a une donnée
 que j'ai prise, c'est que dans le bassin de la rivière Yamaska, l'Association de gestion des
1715 engrais organiques du bassin Yamaska compte parmi ses membres seulement 50 % des
 producteurs de porcs qui sont en surplus, alors que dans le bassin de COGENOR, c'est 80 %,
 et dans le bassin de Fertior, 55 %.

 J'aimerais savoir quelles sont les raisons pourquoi le pourcentage n'est pas plus élevé,
 considérant que le règlement du ministère de l'Environnement au sujet de la prise en charge, ce
1720 que j'ai compris, exige ça depuis 1997. Si on peut avoir des informations là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

 Madame Maltais.
1725

Mme LUCIE MALTAIS :

 Donc, c'est ça, pour le bassin de la rivière Yamaska, les entreprises agricoles, en
 général, une partie a fait des démarches en agroenvironnement. Ces démarches-là voulaient
1730 peut-être dire, entre autres, la production, au niveau individuel, la production de plans
 agroenvironnementaux de fertilisation, d'un suivi de leur entente, d'un suivi, les registres, etc.
 Ces entreprises-là allaient chercher ces services auprès de différents regroupements. Entre
 autres, il y a les clubs d'encadrement technique, les clubs agroenvironnementaux et d'autres
 fournisseurs également dans le privé de services conseils.

1735 L'obligation était seulement au niveau de faire le suivi de leurs ententes. La prise en
 charge finalement était de faire leur suivi d'ententes d'épandage. La difficulté également, c'est
 qu'il y a, à l'échelle du bassin versant, il y a une difficulté au niveau de la répartition
 géographique des différentes entreprises qui ont des animaux.

1740 Il faut considérer aussi que le bassin de la rivière Yamaska, il va s'étendre sur -- on parle
 de la Montérégie, mais on parle aussi de municipalités qui font partie du Centre-du-Québec et
 des municipalités également qui font partie de la région l'Estrie. Donc, c'est un territoire qui est
 quand même assez important et qu'on comprend qu'il y a des dynamiques du milieu qui sont
1745 différentes à ce moment-là, d'où la difficulté de regrouper et d'aller rechercher ces entreprises à
 ce moment-là.

Donc, ça peut expliquer en partie le nombre d'entreprises, qui n'était pas celui qui devait être finalement par l'obligation d'un règlement.

1750

LA PRÉSIDENTE :

Si j'ai bien compris votre question, vous sembliez dire qu'il y avait une obligation d'être membre. C'est ça, monsieur Gauthier?

1755

M. GILLES GAUTHIER :

Ce que madame Maltais a mentionné tantôt, l'obligation du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole du 4 juillet 97 faisait une obligation de la prise en charge pour ceux qui sont en surplus.

1760

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que vous pourriez revenir un peu sur les exigences qu'imposait ce règlement-là?

1765

Mme LUCIE MALTAIS :

Donc, l'obligation des entreprises qui étaient visées devait avoir les trois conditions suivantes. Donc, l'entreprise devait être en surplus sur gestion liquide, devait avoir des ententes d'épandage par le fait même et soit située dans une municipalité en surplus.

1770

LA PRÉSIDENTE :

Ils devaient rencontrer les trois conditions, pas une des trois.

1775

Mme LUCIE MALTAIS :

Non, l'ensemble des trois conditions, à ce moment-là. Mais dans le cas où l'entreprise effectuait sa démarche en agroenvironnement, la production des outils, la réalisation des PAEF, ces entreprises pouvaient aller chercher les services chez d'autres fournisseurs de services conseils, finalement. L'organisme de gestion n'avait seulement que le mandat de suivre leurs ententes d'épandage à ces entreprises-là.

1780

1785 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pour ce faire, l'entreprise n'avait pas besoin d'être membre de l'organisme. C'est ça?

1790 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Non, c'est ça. Il y avait seulement un contrat de prise en charge qui était signé entre l'entreprise qui avait -- entre l'organisme de gestion et le fournisseur de fumier qui était sous entente d'épandage.

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Gauthier?

1800 **M. GILLES GAUTHIER :**

Donc, je comprends que les 251, c'est ceux qui avaient des contrats de prise en charge, que vous avez mentionnés dans votre tableau.

1805 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Les 251, c'était des entreprises porcines. Là-dessus, on évalue environ autour de 40 % de ces entreprises qui étaient sous entente d'épandage, à ce moment-là. Il faut voir que le fait de passer à la norme phosphore a augmenté le nombre d'entreprises en surplus et augmenté le nombre de contrats de prise en charge également qui ont été signés à partir de ça.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Gauthier?

1815 **M. GILLES GAUTHIER :**

Oui.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Michel Bigras-Poulin.

1825 **M. MICHEL BIGRAS-POULIN :**

Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1830 Bonjour.

M. MICHEL BIGRAS-POULIN :

1835 Bonjour, messieurs les commissaires. Ma question est peut-être plus à vous, madame la présidente. Je ne sais pas jusqu'à quel point ça touche directement les présentations qui nous ont été faites aujourd'hui.

1840 Dans la problématique, l'intérêt qu'il y a à gérer les entreprises, c'est beaucoup en fonction des risques par rapport aux ressources aquifères, donc l'eau, et des éléments comme la santé publique. Dans les stratégies de gestion qui nous ont été présentées cet après-midi, les stratégies de gestion sont en fait des stratégies d'utilisation par les plantes, les plans agroenvironnementaux de fertilisation, et les stratégies d'épandage, les différents équipements, etc.

1845 Donc, ma question est: est-ce que dans les stratégies de gestion qu'on est en train de développer et qu'on va évaluer au niveau des audiences, est-ce qu'on va prendre en considération l'aspect plus bassin versant, donc l'impact collectif des actions qui sont entreprises?

1850 Les registres, par exemple, qui nous sont présentés sont des registres manuels, qui ne sont à peu près jamais agrégés pour faire une évaluation. Il y a eu plusieurs questions qui vont dans le sens de c'est quoi l'impact de tout ça. Mais dans le fond, quand on regarde ça sous forme papier, ça devient extrêmement difficile de faire l'évaluation sous forme impact.

1855 Donc, est-ce qu'on va prendre en considération des stratégies? Il y a toutes sortes de stratégies qui peuvent exister, je ne pense pas...

LA PRÉSIDENTE :

1860 Il n'y a rien d'exclu. C'est sûr qu'on a organisé les thématiques en retenant certains thèmes. Ça ne veut pas dire que sous le chapeau de ces thèmes-là, on ne traitera pas des dimensions, on ne regroupera pas l'information sous une certaine forme. Alors, il n'y a rien qui interdit ça.

1865 **M. MICHEL BIGRAS-POULIN :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1870

1875 Je ne voudrais pas qu'on pense que -- je veux dire, c'est toute une opération, en fait, d'essayer de rassembler l'information. On la rassemble. On va apprendre, au cours des prochaines semaines, ce qui existe, ce qu'il y a comme information, comment elle est regroupée. On va essayer de voir si, déjà, il y a des démarches qui sont faites pour la regrouper autrement, pour tenir compte justement de ces nouvelles considérations de gestion par bassin versant.

1880 On n'exclut rien. Ça, il faut prendre ça pour acquis, au départ. Et il est bien sûr qu'on va poursuivre avec des tournées régionales. On va avoir des préoccupations de citoyens en région, probablement qui vont tourner autour de bassins versants. Alors, je veux qu'on comprenne que la Commission ne s'est pas fixé un cadre rigide. Elle a essayé de développer des séances thématiques au meilleur de sa connaissance et essayé de traiter des questions sous l'angle de certains volets, mais ça n'exclut rien, par ailleurs.

1885 **M. MICHEL BIGRAS-POULIN :**

1890 D'accord. Parce qu'il existe des recherches actuelles qui sont orientées vers les stratégies de gestion. Les gens ne viendront pas présenter ces choses-là parce qu'ils ne savent pas que les recherches sont en cours là-dessus. C'est pour ça que je me demandais jusqu'à quel point vous aviez prévu d'élargir la question.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Par ailleurs, je vous dirais que c'est une étape qui commence. On est au balbutiement du processus. Les choses vont se raffiner au cours des semaines qui viennent.

Je sens que monsieur Beauchamp veut rajouter quelque chose. Alors, je vais lui laisser la parole.

1900 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. C'est parce que vous venez de faire une allusion à quelque chose que je n'ai pas compris. C'est quoi l'allusion?

1905 **M. MICHEL BIGRAS-POULIN :**

L'allusion à?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1910

Vous avez dit: *Je sais qu'il y a des recherches+, etc.

M. MICHEL BIGRAS-POULIN :

1915

Qu'il y a des recherches. Je suis chercheur moi-même à la Faculté de médecine vétérinaire ici et je sais qu'il se fait des recherches, j'en fais.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1920

Bon! Et des recherches sur quoi?

M. MICHEL BIGRAS-POULIN :

1925

Par exemple, sur un modèle mathématique de l'entreprise qui permet de prédire les rejets en azote, les productions en azote. Et comme il s'agit d'une molécule qui est très, très dynamique, bien, dépendant de la quantité de vent, dépendant de la pluviosité, etc., il va y avoir un impact complètement différent.

1930

Il y a toutes les données aussi en termes de pédologie qui sont extrêmement importantes. Sur une même terre, on sait qu'il y a des caractéristiques de sol fort variées, qui vont faire que la terre n'a pas la même facilité à utiliser, à absorber -- pas strictement la partie que la plante peut prendre, mais la plante ne pourra pas le prendre si, de toute façon, c'est descendu directement dans la nappe phréatique là.

1935

Donc, la question que le premier intervenant a posée, c'est une question extrêmement pertinente, et il y a des possibilités des avenues de réponse et de stratégie de gestion par rapport à ça qui sont et en développement et développées.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Alors si, à tout le moins, on n'en traite pas au cours des thématiques, on vous invite à présenter un mémoire sur la question.

M. MICHEL BIGRAS-POULIN :

1945

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

1950

Merci. Vous n'aviez pas d'autres interventions? D'accord.

Monsieur Maxime Laplante de l'Union paysanne.

M. MAXIME LAPLANTE :

1955

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. La première question, vous me direz si elle s'adresse plus à madame Maltais ou à monsieur Pigeon.

1960

Actuellement, vous mentionniez que 82 % des fermes sont en surplus de phosphore. Présentement, à ma connaissance, il n'y a aucun dispositif de traitement des lisiers autorisé par le ministère de l'Environnement. Même, il y a eu un projet AGRIOR dans Chaudière-Appalaches, puis ça n'a pas vraiment abouti, pour du traitement de lisier. Et après ça, on veut également augmenter la production encore. Et il est très clair que les citoyens ne sont pas prêts à payer les frais de cette transformation-là ou de l'accroissement de la production.

1965

Et en plus, si on décide de transporter le lisier dans les régions qui ne sont pas encore en surplus, tôt ou tard elles vont le devenir. Et également, bien, il y a eu un effet majeur sur l'augmentation du prix des terres. Donc, les agriculteurs qui sont en production laitière voient le prix des terres qu'ils pourraient acheter augmenter sans arrêt.

1970

J'aimerais savoir si vous avez une quelconque opinion sur la façon d'aborder le problème, et j'insiste, sans refiler la facture à des citoyens, sans avoir un autre modèle technologique où on dit: *Parfait, on va trouver une solution gadget, puis on va redonner encore une facture de quelques millions de dollars à des citoyens.+ Est-ce que vous avez une quelconque opinion là-dessus?

1975

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pigeon.

1980

M. SYLVAIN PIGEON :

Bon, c'est une opinion.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Et après, madame Maltais.

1990

M. SYLVAIN PIGEON :

C'est une opinion. Elle vaut ce qu'elle vaut.

Donc, je pense que l'idée que la plupart des gens du secteur ont de ce qu'on appelle les traitements, bon, ce n'est pas agréable qu'on en soit rendu là, mais on en est rendu là, je

1995 pense. Et l'idée, ce n'est pas, à mon avis, d'augmenter les surplus, ça va être de faire le mieux possible dans la situation actuelle, à savoir si effectivement il y a des engrais qui sont en surplus sur un territoire donné.

2000 Donc, l'idée, c'est de traiter ces éléments-là, qu'on puisse les réutiliser ailleurs, pas évidemment... en fait, c'est ça, c'est le souhait que ces éléments-là puissent remplacer des engrais minéraux, par exemple, qui sont importés de plusieurs endroits. En tout cas, c'est une solution qui m'apparaît raisonnable, à mon avis à moi, sans pour autant justifier: est-ce qu'on augmente la production ou est-ce qu'on la réduit?

2005 Si les justifications économiques font que ces engrais-là sont commercialisés à l'étranger, bon, oui, peut-être que c'est envisageable une croissance dans des conditions comme ça. Si on envisage la croissance par une valorisation locale, bon, je ne pense pas que ce soit souhaitable pour quelque secteur de production que ce soit.

2010 **M. MAXIME LAPLANTE :**

La question est vraiment: sans facture aux citoyens. Je connais tous les autres scénarios. En tout cas, ce qui m'interroge, c'est: est-ce qu'il y a moyen, d'après vous, de faire quelque chose sans que ça coûte quelque chose aux citoyens. La question est vraiment là-dessus.

2015 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire à la collectivité?

2020 **M. MAXIME LAPLANTE :**

À la collectivité.

2025 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça peut coûter quelque chose à l'agriculteur, qui est un citoyen aussi.

2030 **M. MAXIME LAPLANTE :**

Peut-être. Ça, ces scénarios-là, on est prêts à les envisager. Mais les citoyens, présentement, ne sont plus prêts à continuer à payer.

LA PRÉSIDENTE :

2035

Monsieur Pigeon.

M. SYLVAIN PIGEON :

2040

Non, vraiment, il faudrait aller voir des spécialistes en économie. J'ai une idée, mais qui n'est pas...

2045

Je pense qu'on a poche droite, poche gauche, dans le sens que ce qu'on achète à l'épicerie, il faut se demander: est-ce qu'on paie le prix juste de ça? Je ne sais pas. C'est des questions que moi-même, je me pose en tant que citoyen. On paie des impôts. Il y a des subventions aux producteurs. Le producteur fait un certain bénéfice, j'espère, pour vivre, et tout ça. Ça s'en vient sur le marché. Chacun des intermédiaires prend une marge. Ça nous revient. Je regarde le prix.

2050

Bon, si je ne subventionne pas là, est-ce que je peux acheter au même prix? Je ne sais pas. Ça, il faudrait que ça soit adressé à des gens qui vont étudier le marché. Mais quand on subventionne d'un bord, j'imagine que c'est pour produire à un moindre coût. Alors, peut-être de l'autre côté, comme consommateur, j'en profite aussi. Est-ce que j'en profite autant que ce que je paie, je ne sais pas. Mais c'est sûr qu'en tant que citoyen, on pense à ces choses-là.

2055

LA PRÉSIDENTE :

Madame Maltais.

2060

Mme LUCIE MALTAIS :

2065

J'ajouterais peut-être seulement, au niveau des démarches qui sont faites ferme par ferme, il y a encore beaucoup de travail encore à ce niveau-là à faire rentrer les concepts agroenvironnementaux. Ça va auprès des entreprises agricoles. Donc, il y a quand même une démarche qui peut être faite pour chacune des entreprises. Je parlais tout à l'heure justement de substituer le fumier aux engrais minéraux; ça, ça fait partie de la démarche en agroenvironnement.

2070

Au niveau collectif, la deuxième partie de votre question, comme monsieur Pigeon mentionnait tout à l'heure, personnellement, moi, j'aime beaucoup mieux... c'est beaucoup plus facile de résoudre finalement la problématique existante avant de penser d'ajouter de nouveaux cheptels sur le territoire. Parce que justement, il y a des entreprises, comme on parlait tantôt, des entreprises sans sol où la solution n'est pas toujours facile à ce moment-là. Donc, c'est mon point de vue.

2075

M. MAXIME LAPLANTE :

2080 La deuxième question. Je voudrais savoir si vous êtes à l'aise avec un concept de densité animale plutôt qu'un contrôle par les PAEF, etc.

2085 Exemple, pour le citoyen, habituellement si on voit une citerne de lisier qui passe, un, on ne sait pas d'où ça sort. Deux, on ne sait pas où elle s'en va. On ne sait pas ce qu'il y a dedans. On ne sait pas c'était quoi le type d'alimentation des animaux. On ne sait pas sur quelle plante en culture ça va aller. Et tout ça relève du secret industriel ou à peu près.

2090 Donc, il est très difficile pour les citoyens, et en même pour les inspecteurs -- j'imagine que ça ne doit pas être drôle pour les inspecteurs de vérifier tout ça: est-ce qu'en fonction des données climatiques, pédologiques, etc., quantité de calcium dans les sols.

2095 Bon, bref, tout ça devient absolument très complexe et on avance plus le concept de densité animale à l'hectare en disant, exemple, est-ce qu'on ne pourrait pas s'entendre pour dire: on va mettre un maximum de, mettons, une unité animale à l'hectare? Donc, que ce soit cinq cochons ou une vache, on comptera le nombre de poules, on le réévaluera s'il faut.

2100 Est-ce que ça vous apparaît plus facile ou plausible comme système de contrôle de la production, que de fonctionner encore avec des données qui sont extrêmement complexes à évaluer et dont même moi, en tant qu'agronome, je ne vois pas comment je pourrais arriver à faire la surveillance de tout ce qu'il y a comme données variables à travers la province.

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Maltais.

2105 **Mme LUCIE MALTAIS :**

2110 Bon, je tiens à préciser, même si on donne une norme en termes d'unité animale à l'hectare, ça ne vaudra pas dire que même si j'exige la possession, la gestion des éléments fertilisants sur la ferme devra toujours être considérée d'une manière ou d'une autre. Donc, à l'échelle d'une entreprise, les quantités, les importations et les exportations de lisier ferme par ferme, on devra quand même regarder la gestion des matières fertilisantes sur cette entreprise, même si on considère qu'on lui a donné une norme d'une unité animale à l'hectare ou peu importe à ce moment-là. Il faudra toujours regarder la gestion à l'interne, finalement, de l'entreprise.

2115 **M. MAXIME LAPLANTE :**

Question difficile!

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2125 Je pense qu'il y a peut-être une chose assez importante à regarder, qui se passe
actuellement, c'est tout le travail qui se fait au niveau des rejets réels qui, à mon avis, en
pensant à ce qui s'est fait auparavant où justement on parlait plutôt en termes d'unité animale,
sont beaucoup et de beaucoup plus près de la réalité que ce que l'on avait avec simplement des
unités animales. Alors, là, on va avoir la vraie quantité de rejets sous la queue de l'animal et
2130 encore dans les réservoirs à lisier.

Et il y a toute une entreprise, je ne sais pas exactement combien de personnes
actuellement travaillent justement pour déterminer ces rejets réels, ferme par ferme, beaucoup
plus précis qu'en termes d'unité animale. Parce que bien sûr...

2135 Moi, je suis malheureusement ingénieur et je travaille à ce moment-là avec justement
des normes de quantité données par l'American Society of Agricultural Engineers ou des choses
semblables. Et en général, on peut penser à des variations de l'ordre de 30 % à 40 % entre une
ferme et l'autre. Et si on peut aller avec les rejets réels, ce 30 %, 40 % là, on va l'enlever.
2140 Effectivement, c'est sûr que ça demande plus de travail mais c'est quand même, au niveau de
l'environnement, je pense, un avantage appréciable plutôt que d'y aller avec une norme qui est
très, très, très approximative.

M. MAXIME LAPLANTE :

2145 Juste pour avoir un peu la réponse, en tout cas, dans Chaudière-Appalaches, j'ai fait la
comparaison, Chaudière-Appalaches d'où je viens d'ailleurs X puis il y a même un projet qui se
construit à 200 mètres de mon érablière, etc., donc je le vis X et on en est rendu, et ça il n'y a
personne qui le conteste, à des surplus de phosphore absolument hallucinants. Et on a une
2150 densité animale de 1.5 unité animale à l'hectare.

Et il est théoriquement possible d'augmenter ça encore sensiblement, tout en rendant ça
légal. Et effectivement, donc, il se construit encore des projets, même actuellement en pleine
période de moratoire. Et on augmente encore, alors qu'on est déjà en surplus, et là on nous
2155 parle simplement d'un outil très complexe de contrôle.

En tout cas, c'est pour ça que j'ai... votre *feeling*, c'est quoi? Est-ce qu'on serait mieux
de gérer -- au moins, une unité animale à l'hectare, ça se compte. C'est facile de compter des
vaches, des cochons, des poules. Puis la surface est au cadastre municipal, c'est relativement
2160 simple.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Monsieur Pigeon.

M. SYLVAIN PIGEON :

Oui. Alors, je suis d'accord avec vous que gérer des ententes d'épandage -- je n'ai pas vu ça encore comment ça se fait. On a des idées. Bon, pour avoir déjà travaillé sur ce genre de problématique d'effectivement suivre des ententes d'épandage, comment on peut suivre ça, on n'a pas le choix de le suivre de façon informatique. Alors, il y a peu de choses d'informatisées actuellement. Quand on veut savoir *est-ce qu'il y a deux ententes sur la même parcelle+, c'est sûr que, comme quelqu'un disait tantôt, c'est tout manuscrit. Alors, c'est clair qu'on ne peut pas fouiller d'un à l'autre puis voir *est-ce que cette parcelle-là est déclarée ailleurs+.

Donc, c'est sûr que si on s'en va sur quelque chose comme ça, je pense qu'on doit aller vers un système informatisé qui intégrerait toutes ces données-là. Donc, je sais c'est quoi, on en monte régulièrement, et je me doute de la lourdeur que ce sera d'entretenir le système. Le monter, c'est une chose; après ça, c'est de le maintenir. Donc, on peut supposer qu'il va y avoir des coûts associés à cette gestion-là.

D'un autre côté, je suis d'accord sur le principe de dire un chiffre, mais en application, ce n'est pas aussi simple que ça, dans le sens que...

Ce que je vais dire, c'est vraiment une impression. Les problèmes sont souvent plus reliés à la façon et non à la quantité, à savoir beaucoup de travail à faire sur la gestion elle-même. Les moments d'application, il y a plein de gains à aller chercher sur ces éléments-là, que même avec une norme d'unité animale à l'hectare ou un demi ou n'importe quoi d'autre, si les épandages sont faits au mauvais moment, dans des mauvaises conditions, ça va mener au même résultat.

Donc, je ne suis pas sûr que juste une norme basée sur une unité, mettons X appelons-la comme on veut X unité animale, mais quelque chose qui sera systématiquement le même pour tous les types d'animaux, je ne suis pas sûr, moi, que ce serait la bonne façon de le faire. C'est sûr que ce serait beaucoup plus simple. Ça, on s'entend sur ça, au point de vue de la simplicité.

D'un autre côté, comme disait monsieur Marquis, les entreprises qui sont très performantes parce qu'ils ont des bons rendements, ils entretiennent bien leurs sols, ils ont des prélèvements qui sont très élevés dans leurs sols, pourraient à la limite, bon, être pénalisées, dans le sens que pour eux, les quantités qui leur seraient permises ne seraient pas suffisantes, ils vont peut-être ajouter des engrais minéraux pour compléter parce qu'ils n'ont pas le cheptel pour le faire. Je ne sais pas.

Mais je ne suis pas aussi sûr que vous que dans l'application, ce serait souhaitable. Mais sur le principe, je suis complètement d'accord: si on met un chiffre, c'est facile à gérer. Mais pour l'application au champ, je ne suis pas certain que ça donnerait les résultats qu'on

aimerait bien que ça donne, à cause justement de toutes les variabilités dans les épandages et autres.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Laplante.

Madame Marthe Daigle de l'Union paysanne. Bonjour, madame.

2215

Mme MARTHE DAIGLE :

Bonjour, madame la présidente et messieurs les commissaires. Moi, j'aurais une question pour madame Maltais.

2220

Je suis de la région Chaudière-Appalaches. Je sais que Fertior fait partie de l'Association de gestion d'engrais organiques. Alors, j'aimerais savoir, il y a l'organisme AGRIOR qui a été formé, il venait de Fertior et Envirogain qui s'étaient regroupés. AGRIOR avait un mandat de traiter le lisier.

2225

J'aimerais savoir si AGRIOR ont traité du lisier pour Chaudière-Appalaches. Je sais qu'ils avaient reçu du ministère de l'Environnement, au début, une subvention de 600 000 \$. Alors, en tant que citoyenne également, j'aimerais savoir si ça a donné quelque chose.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Madame Maltais.

Mme LUCIE MALTAIS :

2235

Alors, oui, bon, on sait, en termes d'association, que Fertior était associée à la firme Envirogain pour faire du traitement avec la compagnie AGRIOR. Je ne peux pas vous dire, en ce moment... bon, au niveau des montants, c'est des choses qui ne sont pas à ma connaissance.

2240

Bon, je tiens à mentionner que c'est un regroupement de différentes entreprises agricoles concernant Fertior. Envirogain, ce n'était que l'équipe technique finalement pour le procédé. Et concernant l'obtention de leur certificat d'autorisation, je sais qu'il y a eu différentes difficultés. Bon, à ma connaissance, ce que j'en sais, c'est que présentement c'est toujours en évolution. Je ne peux pas aller plus loin que ça.

2245

À ma connaissance, je ne peux pas vous dire jusqu'où c'en est rendu présentement. Il faudrait voir régionalement, à ce moment-là, jusqu'à quel point -- présentement, je ne peux pas vous informer à ce moment-là où est-ce que c'en est rendu aujourd'hui.

2250

Mme MARTHE DAIGLE :

Vous ne pouvez pas me dire s'ils ont traité ou non le lisier?

2255 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Il y a des démarches, il y a des essais qui ont été faits techniquement, mais je ne crois pas -- en tout cas, il faudrait voir avec le ministère de l'Environnement où est-ce qu'ils en sont rendus finalement dans leurs démarches pour ce type de procédé.

2260

Mme MARTHE DAIGLE :

Merci. Ma deuxième...

2265

LA PRÉSIDENTE :

Madame, peut-être pour votre information, on va être à Sainte-Marie la semaine prochaine et on va avoir monsieur Berthiaume comme conférencier. Alors, il est président de Fertior. Donc, votre question, en tout cas si vous n'êtes pas là, on pourra la lui poser et obtenir la réponse. D'accord?

2270

Mme MARTHE DAIGLE :

Merci. J'aurais une autre question qui va s'adresser également à madame Maltais. Tout à l'heure, je crois que c'est monsieur Marquis, je ne suis pas sûre, qui a demandé si vous aviez rempli et atteint vos objectifs. Puis votre réponse, je n'ai pas...

2275

LA PRÉSIDENTE :

2280

C'est monsieur Beauchamp.

Mme MARTHE DAIGLE :

2285 C'est monsieur Beauchamp qui avait posé cette question, puis vous avez détourné sur d'autre chose. Ce n'est pas nécessairement volontairement. Mais moi, j'aimerais savoir si votre association a atteint le mandat, les objectifs qu'ils avaient eus?

LA PRÉSIDENTE :

2290 Madame Maltais.

Mme LUCIE MALTAIS :

2295 En termes de suivi donc, seulement au niveau du nombre de membres, on n'a pas rejoint l'ensemble des entreprises porcines en surplus du bassin de la rivière Yamaska. Comme vous avez pu le voir sur le tableau que j'ai présenté, on avait seulement 40 % des entreprises en production porcine en surplus qui avaient des contrats de prise en charge à l'organisme de gestion des fumiers. Donc, il y avait encore un nombre d'entreprises dont on ne faisait pas le suivi de leurs ententes auprès de l'organisme de gestion.

2300

Mme MARTHE DAIGLE :

Mais est-ce que pour ces organismes-là, vous avez atteint les objectifs que vous deviez avoir pour eux? Vous aviez quand même des...

2305

LA PRÉSIDENTE :

Pour ceux qui sont déjà membres?

2310

Mme MARTHE DAIGLE :

Oui.

Mme LUCIE MALTAIS :

2315

Pour ceux qui sont déjà membres, on avait créé justement la banque de données régionales, qui nous permettait de mettre toutes les ententes d'épandage à jour chez l'ensemble de nos clients et de faire en sorte de superviser ces ententes-là en vue qu'une parcelle ou qu'un lot ne soit pas utilisé deux fois à deux fournisseurs différents, à ce moment-là.

2320

Le suivi, on utilisait le renouvellement des ententes et, en suivant la démarche agroenvironnementale, on aidait les entreprises agricoles à faire une meilleure gestion. Sauf qu'il faut comprendre que pour certaines entreprises qui sont membres de l'organisme de gestion, les solutions individuelles n'étaient pas suffisantes.

2325

2330 Donc, pour les entreprises sans sol, ça voudrait dire que la conformité agroenvironnementale n'était pas atteinte pour ces entreprises-là parce que la disponibilité des terres, il fallait déplacer le fumier beaucoup plus loin. Mais trouver des receveurs, ce n'est pas toujours facile en termes de -- ça dépend de chaque entreprise, où est-ce qu'elle en est rendue finalement au niveau de l'agroenvironnement. Donc, à ce niveau-là, il y avait encore beaucoup de travail à faire.

LA PRÉSIDENTE :

2335 Ça va, madame?

Mme MARTHE DAIGLE :

2340 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2345 Madame Isabelle Breune de l'UQCN. Bonjour, madame.

Mme ISABELLE BREUNE :

Bonjour. Je vais faire juste un bref préambule avant ma question.

2350 Selon le nouveau règlement sur les entreprises agricoles, à partir du 15 juin 2004, les articles concernant les limites actuelles d'augmentation du cheptel dans les zones d'activité limitée ou les zones en surplus cesseront d'avoir effet. Ainsi, quelle que soit sa localisation au Québec, une entreprise pourra augmenter son cheptel ou s'installer si elle dispose de la superficie d'épandage nécessaire. C'est-à-dire, une entreprise X je vais donner un exemple X
2355 une entreprise en grande culture qui n'a pas d'élevage dans une municipalité en surplus, pourrait installer une porcherie ou un quelconque élevage si elle dispose des terres en épandage.

2360 Madame Maltais, tout à l'heure, parlait de la nécessité d'une gestion collective parce que, selon elle, la gestion à l'échelle de la ferme ne sera pas suffisante. Le nouveau règlement ne favorise pas ce mode de gestion collective.

2365 J'aimerais savoir quels outils réglementaires ou non réglementaires pourraient être développés pour favoriser cette gestion collective des effluents d'élevage.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Maltais.

2370 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Puis à quelle échelle aussi.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, madame Maltais?

2380 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Oui. Alors, bon, vous comprendrez que depuis le mois de juin dernier, les OGF, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, n'ont plus de clientèles obligatoires, donc, qui sont présentées dans le dernier règlement de juin dernier. Au niveau des informations et de voir, je crois qu'il doit y avoir un dépôt toujours d'informations centrales en vue de gérer justement la gestion des effluents d'élevage. Donc, le ministère de l'Environnement a repris cette partie finalement de suivi des ententes.

2385
Je prends au niveau collectif. Je crois encore toujours que la solution donc seulement de trouver des receveurs à des entreprises qui ont peu ou pas de sol, le fait que tu mets différentes entreprises en contact permet encore d'améliorer la gestion en agroenvironnement. Donc, ça, c'est pour la partie collective. Je crois qu'elle est importante.

2390
Et peut-être aussi, naturellement, le fait de se regrouper permet de trouver des solutions qui ne seraient pas disponibles individuellement à la ferme, mais en étant plusieurs, bien, donne accès à d'autres alternatives finalement pour résoudre la problématique de surplus.

2395 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

2400 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2405
Je suis assez ignorant des organismes de gestion et je n'arrive pas tout à fait à comprendre. Le mandat de vos organismes avant la loi, vous aviez une clientèle obligatoire, avant la loi de...

Mme LUCIE MALTAIS :

Depuis 97.

2410 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Bon. Maintenant, vous n'avez plus de clientèle obligatoire.

Mme LUCIE MALTAIS :

2415

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2420

Aviez-vous, avant, l'obligation d'établir le suivi des ententes?

Mme LUCIE MALTAIS :

Avant le mois de juin dernier, oui.

2425

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Maintenant, vous n'avez plus ce mandat-là?

2430

Mme LUCIE MALTAIS :

C'est ça. Le ministère de l'Environnement a repris le suivi des ententes d'épandage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2435

Votre champ d'intervention qu'il vous reste, c'est quoi?

Mme LUCIE MALTAIS :

2440

Au niveau individuel, donc, il y a encore des obligations pour chaque entreprise agricole. Mais au niveau collectif...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2445

Qui sont faites aux entreprises. Elles ne sont pas faites à vous.

Mme LUCIE MALTAIS :

Qui sont faites à chacune des entreprises, à ce moment-là.

2450

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Qui peut passer par vous ou passer par un contractant.

2455

Mme LUCIE MALTAIS :

C'est ça. Il n'y a plus d'obligation d'être membre, d'avoir un contrat de prise en charge.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2460

D'accord. Mais à ce moment-là, est-ce que vous avez encore un mandat spécifique?

Mme LUCIE MALTAIS :

2465

Présentement, bon, on est en redéfinition, les OGF, un peu de revoir le mandat régionalement pour chacun des OGF. Nous, on trouve encore important de développer toute la partie collective pour chacune de ces organisations-là, parce qu'il y a quand même un regroupement d'entreprises qui est important.

2470

Et on croit toujours, pour les entreprises existantes, à la notion de se regrouper collectivement et en vue de trouver de nouvelles alternatives à ce moment-là. Sauf que régionalement, jusqu'à maintenant, c'était seulement l'obligation qui apportait de nouvelles clientèles auprès des OGF. Mais là, en l'absence de cette obligation-là dans le règlement, on est en train de regarder et on défend encore toujours l'importance de trouver des solutions, mais en se regroupant, en offrant les services collectifs finalement.

2475

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2480

Donc, je ne me trompe pas dans ma perception en pensant que la nouvelle loi vous a fragilisés d'une certaine manière.

Mme LUCIE MALTAIS :

2485

Oui, c'est ça, en plein ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Le budget annuel de votre organisation, c'est quoi, à peu près?

2490 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Bon, présentement, je vais vous dire...

2495 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Comme dit l'autre: ce n'est pas assez!

Mme LUCIE MALTAIS :

2500 J'aimerais encore un budget supérieur, mais bon. Présentement, je vais vous dire, au
niveau personnel, ressources humaines, on est trois agronomes avec une équipe technique qui
est avec nous, de techniciens. C'est un budget qui tourne autour de 300X350 000 \$. Puis on va
rejoindre, vous l'avez vu tout à l'heure, autour de 40 % d'entreprises en surplus. On compte un
membership au-delà de 300, mais il y avait un potentiel d'au-delà de 400 entreprises en surplus.
2505 Donc, il pourrait être, c'est ça, supplémentaire à ce moment-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2510 Et vous maintenez plus l'approche collective que l'approche strictement individuelle. En
relation avec la question de madame, vous êtes plutôt des gens convaincus de l'approche
collective.

Mme LUCIE MALTAIS :

2515 C'est bien ça, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2520 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Breune.

2525 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Oui. J'aurais une deuxième question. Dans le règlement sur les exploitations agricoles,
il y a un abaque à la fin, dans les annexes, qui détermine la quantité de phosphore totale qui
peut être épandue sur des champs. Cet abaque-là, il a été établi en fonction de la richesse des
2530 sols en phosphore. Ainsi, sur des sols pauvres, on peut épandre plus de lisier que les plantes
exportent pour les enrichir, puis sur des sols riches, on en épand à peu près à l'équilibre entre
ce que les plantes exportent.

2535 Toujours, en juin 2004, une entreprise qui aurait des sols pauvres dans une zone actuellement en surplus pourrait, mettons, bâtir sa porcherie et puis comme elle a des sols pauvres, elle pourrait, mettons, installer 2 000 porcs. On va prendre un exemple. Puis comme elle va avoir plus de lisier que ce que les plantes exportent, il risque d'y avoir une certaine accumulation, les sols vont s'enrichir.

2540 Ce qui fait qu'après un certain nombre d'années qui est difficile à évaluer, 10, 15, 20 ans, cette entreprise va être en situation de surplus de lisier. Ça fait que les mesures dont elle disposera pour évacuer son lisier, ça va être soit de le traiter, soit de déboiser les parcelles autour pour avoir de nouvelles terres, acheter son voisin ou réduire son cheptel.

2545 J'aimerais savoir si ça ne serait pas mieux d'avoir un mécanisme qui, dès maintenant lors de l'émission des certificats d'autorisation ou des avis de projet, évite d'entraîner des entreprises dans ce genre d'aventure, et puis quel mécanisme pourrait être mis en place. Je rejoins un peu monsieur Laplante en parlant des unités animales ou un bilan à l'équilibre.

2550 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'un de nos conférenciers pourrait -- monsieur Pigeon ou madame Maltais? Madame Maltais? Sinon, on retient la question.

2555 **Mme LUCIE MALTAIS :**

J'aimerais peut-être seulement préciser que la question est peut-être plus dirigée vers les intervenants qui vont, entre autres les agronomes qui vont travailler dans le dossier. Ce n'est peut-être pas particulier pour l'organisme de gestion, à ce moment-là.

2560

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on retient la question tout de même et on va revenir là-dessus, soyez sans crainte.

2565

Mme ISABELLE BREUNE :

Ça peut être adressé au ministère de l'Environnement aussi.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme ISABELLE BREUNE :

2575

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2580

Merci.

Madame Nicole Dufresne, qui est productrice porcine de Pierreville. Bonjour!

Mme NICOLE DUFRESNE :

2585

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. Tout d'abord, je suis productrice en production porcine depuis 25 ans dans une ferme de type familial naisseur-fournisseur et nous avons eu une problématique lorsque le nouveau règlement -- c'est-à-dire passer de la charge d'azote à la charge phosphore, nous avons dû augmenter nos superficies cultivables de 50 %. Alors, c'est une charge non négligeable pour une ferme familiale.

2590

Ma question est la suivante. Et je demanderais à la Commission de vérifier auprès du MAPAQ les chiffres que je vais donner. Ça peut varier un peu mais disons que ceci a été donné par le MAPAQ.

2595

Selon une étude du MAPAQ, il y avait 3 000 000 d'hectares de superficies cultivables dans les années 50. Aujourd'hui, nous en sommes revenus à 1 500 000 hectares. On peut penser que l'étalement urbain pourrait être un des responsables. Est-ce que dans la gestion des effluents d'élevage, des études par région des superficies cultivables, qui ont été perdues ou inutilisées ou qui ont changé de vocation par des règlements contraignants, ont été faites?

2600

Alors, ma question s'adresse à madame Maltais.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Mais elle s'adresse aussi au ministère de l'Agriculture, si j'ai bien compris. Oui, madame Maltais, vous n'avez pas d'information?

2610

On va réserver votre question pour le ministère de l'Agriculture. Et madame, quand on va revenir dans la région lors de la tournée régionale, on va avoir une personne-ressource du ministère de l'Agriculture qui va être là. Alors, on pourra lui poser la question. D'accord?

Mme NICOLE DUFRESNE :

Merci beaucoup.

2615

LA PRÉSIDENTE :

Allez-vous être là?

Mme NICOLE DUFRESNE :

2620

Oui, certainement, madame. Ma deuxième question s'adresse encore à madame Maltais. Étant donné le tableau qui montre une participation à environ 40 % pour les fermes qui sont dans le bassin versant de la Yamaska, je voudrais savoir si les entreprises agricoles, qui sont dans ce bassin versant mais qui n'étaient pas dans la région 06, avaient accès à l'AGEO lors de sa fondation.

2625

Parce que je suis administratrice à la Fédération des producteurs de porcs du Centre-du-Québec et la partie du bassin versant de la rivière Yamaska, qui n'était pas dans la région 06, n'avait pas accès à vos services. Alors, est-ce que le tableau représente les gens qui avaient accès et les autres, disons, n'avaient pas accès parce qu'ils ne pouvaient pas avoir accès à l'AGEO.

2630

LA PRÉSIDENTE :

Madame Maltais.

2635

Mme LUCIE MALTAIS :

Juste une question d'éclaircissement. Est-ce qu'on parle du nombre d'entreprises, le potentiel, ou c'était pour seulement...

2640

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que c'était le 40 %, qui étaient membres de l'organisme.

2645

Mme NICOLE DUFRESNE :

Oui, c'est ça. Parce qu'on a semblé dire que les entreprises ne s'étaient pas prévalu de ce service, et on se posait la question, et je voulais savoir si... parce que les gens venaient aux réunions et disaient: *On n'a pas le droit d'aller à l'AGEO parce qu'on ne fait pas partie de la région 06.+ Alors, peut-être ont-ils développé d'autres services dans la région 04 ou 05.

2650

LA PRÉSIDENTE :

2655 En fait, vous aviez un nombre potentiel d'entreprises qui pouvaient être membres. Vous avez atteint 40 %. Dans le fond, c'est: est-ce que votre région couvrait l'ensemble du bassin versant?

Mme NICOLE DUFRESNE :

2660

Du bassin versant ou seulement que la région 06?

LA PRÉSIDENTE :

2665

C'est ça.

Mme LUCIE MALTAIS :

2670 Bon, elle couvrait l'ensemble du bassin versant. Je crois que ce que vous faites référence, c'est qu'au niveau administratif, dans les premières années de l'accréditation de l'organisme de gestion, étant donné que cet organisme couvrait plusieurs régions administratives, il y a eu un temps de transition avant d'avoir accès à l'organisme de gestion des fumiers, à ce moment-là. Mais ce qui était présenté, c'est en considérant l'ensemble, donc l'Estrie et les cinq municipalités du Centre-du-Québec, les cinq municipalités en surplus qui font
2675 partie du bassin.

LA PRÉSIDENTE :

2680 Ça répond à votre question, madame?

Mme NICOLE DUFRESNE :

Oui. Je vous remercie beaucoup.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Louis Charest, citoyen de Bécancour et conseil municipal. Bonjour, monsieur!

2690

M. LOUIS CHAREST :

Bonjour, madame, ça a fait toute une polémique chez nous, les porcs, puis nous autres, on est supposé d'être assez neutres face à tout ça. Mais c'est plutôt technique ce que je
2695 vais demander aujourd'hui, j'appellerais ça *phosphore 101+.

2700 J'ai visité une porcherie Beau-Site avec du monde de l'UPA et tout le monde était là, ça fait que j'imagine que c'est un héros dans le domaine. Puis le monsieur, il utilisait de la phytase dans l'alimentation de ses porcs. Puis le monsieur, moi, je ne connais pas tellement ça les porcs, le monsieur disait que ça diminuait d'au-dessus de 30 % le phosphore qui s'en allait dans la fosse à purin.

2705 Là, ce que j'en ai compris dans tout ça, c'est que le phosphore, c'est bon pour les porcs. Ils en ont besoin pour les muscles et les os. Puis le porc n'assimile pas bien le phosphore, ça fait qu'ils sont obligés de mettre des suppléments alimentaires dans la moulée pour qu'il y ait suffisamment de porcs qui en assimilent assez, pour que ça soit bon pour ses muscles et ses os. Puis vu qu'il ne l'assimile pas bien, bien, il en sort par l'autre bout du phosphore. Le gars, en mettant de la phytase, il se trouvait à améliorer le rendement du porc dans l'assimilation du phosphore, le damné phosphore qu'on entend parler beaucoup.

2710 Madame qui est agronome, je ne sais pas si elle pourrait me dire si le chiffre de 30 % de réduction d'émission de phosphore par le bout arrière du porc est réaliste, ou si c'est plus que ça ou c'est moins que ça, en utilisant de la phytase. Puis de la phytase, ça coûte combien au bout de la ligne cette histoire-là?

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Maltais.

2720 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Donc, c'est ça, vous faites allusion finalement aux rejets en phosphore à la ferme. Il y a différents facteurs ou il y a différents travaux qui démontrent...

2725 Je ne suis pas une spécialiste en alimentation. Je veux seulement mentionner que je dis souvent aux entreprises agricoles qu'il y a des démarches à la ferme qui peuvent être faites pour minimiser les pertes de phosphore dans les effluents d'élevage. Entre autres, vous le mentionnez, il y a l'ajout de phytase. Des spécialistes en alimentation vous diront les pourcentages.

2730 On parle aussi, au niveau de gestion du cheptel et de l'alimentation, d'améliorer leur taux de conversion. Donc, ils vont utiliser moins de moulée pour produire 1 kilo de viande à ce moment-là. Ça aussi, ça a un impact sur les rejets en phosphore, sur les rejets sous la queue finalement. Mais je ne peux pas aller plus loin en termes de pourcentage. Je ne sais pas si Sylvain...

2735

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pigeon, vous nous avez offert une explication hier soir. Non, ce n'était pas vous? Ah! c'était monsieur Fillion.

2740

M. SYLVAIN PIGEON :

Mais je vais répéter ce que monsieur Fillion a dit. Alors, vous pourrez revenir contre lui.

2745

L'idée, c'est juste pour dire que la phytase, bon, dans les détails, je pense que ce serait mieux de référer, mais pour que ce soit clair, l'idée de la phytase, c'est qu'étant donné que le porc ne digère pas bien le phosphore qui est dans les produits végétaux, l'idée de la phytase, c'est une enzyme qui aide à dégrader certains types de phosphore dans les plantes.

2750

Donc, comme vous mentionniez tantôt, vous avez bien compris la partie où on dit que le porc ne l'assimile pas bien. Donc, normalement, sans phytase, on rajoute du phosphore minéral à l'alimentation pour combler les besoins de l'animal. Alors, la phytase, qu'est-ce qu'elle fait, elle, c'est qu'elle permet de mieux assimiler le phosphore qui est dans les grains ou dans l'alimentation surtout végétale et ça vous permet, ça, d'enlever la quantité que vous mettiez de phosphore minéral, par exemple.

2755

Donc, dans ce qui rentre X là, on a parlé en arrière X or, en avant, ce que ça fait la phytase, c'est que ça réduit la quantité de phosphore que vous allez faire ingurgiter à votre animal, que vous allez faire manger.

2760

Donc, ce que le porc va conserver, lui, c'est la même quantité. Puis s'il décide de garder, je ne sais pas combien les chiffres, 3 kilos, avec phytase ou sans phytase, il va conserver 3 kilos. Donc, si vous réussissez à l'alimenter avec moins de phosphore, lui, il garde la même quantité; donc, derrière, il va rejeter moins. Donc, c'est l'idée de fonctionnement de l'enzyme de phytase.

2765

Et l'effet, bon, je pense des études, si on parle de 25 %, 30 % de réduction, ça demeure dans le très très réaliste.

2770

M. LOUIS CHAREST :

Puis ça coûte...

LA PRÉSIDENTE :

2775

Les coûts, oui. Est-ce que ça coûte moins cher?

M. SYLVAIN PIGEON :

2780 Ça aussi, ce sera à vérifier. Mais les chiffres que j'avais pour du porc à l'engrais, souvent ça coûte quelque chose, mais vous le regagnez sur le phosphore minéral que vous auriez acheté à la place. Donc, pour la partie engraissement, je pense que ça s'équilibre pas mal.

2785 Le coût que vous allez payer votre phytase, vous le sauvez en complément de phosphore minéral et peut-être d'autres ingrédients, calcium, je ne suis pas sûr. Donc, ça aussi, c'est à valider. Mais essentiellement pour du porc, pour de l'engraisement, je pense que le coût est, sinon zéro, est minime.

2790 En maternité, je pense qu'il y a un coût supplémentaire, mais je ne pourrais pas avancer de chiffre. Ça, ce serait à valider.

LA PRÉSIDENTE :

2795 Mais on va se charger de trouver cette information.

M. LOUIS CHAREST :

2800 Parce que si je fais un peu comme monsieur Grégoire, dire, j'ai entendu des histoires d'horreur quand j'étais plus jeune. Je me souviens qu'on avait de l'essence avec du plomb. Puis quand ils ont commencé à vendre de l'essence sans plomb, ça coûtait ,02 4 du litre. Puis le monde, ils voulaient encore mettre de l'essence avec du plomb parce que ça coûtait moins cher. Puis à un moment donné, le gouvernement a dit: *Bien, là, on va obliger, on n'en vendra plus d'essence avec du plomb+ et ça a été fini.

2805 Ça fait que si on parle de 30 % avec la phytase, il me semble, le gouvernement devrait dire: *Bon, bien, à présent, c'est obligatoire la phytase dans l'alimentation+, puis on vient de sauver 30 % du problème.

2810 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, on va essayer d'avoir une idée sur les coûts pour avoir un meilleur éclairage.

M. LOUIS CHAREST :

2815 Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2820

Merci.

Monsieur Jacques Fournier, qui est de la gestion du bassin versant de la Yamaska.
Bonsoir, monsieur.

M. JACQUES FOURNIER :

2825

Bonsoir! En premier, tantôt, on a parlé un petit peu de la fragilité des organismes OGF, comme AGEO ici, dans la Yamaska. Et puis aussi dans l'optique de la justification d'un financement public pour ces organismes-là, j'aimerais savoir si le MAPAQ a toujours l'intention de donner du financement aux organismes de gestion des fumiers.

2830

LA PRÉSIDENTE :

On va obtenir la réponse d'un organisme, mais ce n'est pas la réponse du MAPAQ, on s'entend bien. Alors, il faudra obtenir éventuellement la réponse du MAPAQ sur cette question.

2835

Madame Maltais.

Mme LUCIE MALTAIS :

2840

C'est bien ça. Alors, justement, on est en repositionnement à ce moment-là, mais je ne peux pas répondre pour la part du ministère de l'Agriculture. Mais oui, il y a des démarches qui sont faites auprès des organismes de gestion, il y a des regroupements même des trois organismes de gestion au Québec pour voir les différentes alternatives de financement des organismes.

2845

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on prend la question quand même en différé et on va demander la réponse au ministère de l'Agriculture.

2850

M. JACQUES FOURNIER :

Incluant la prémisse que je vous ai faite sur la justification de financement public pour de tels organismes maintenant qui n'ont plus d'obligation légale.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2860

M. JACQUES FOURNIER :

2865 L'autre question, encore madame Maltais. Là, je vais cibler notre intérêt premier, le bassin versant de la Yamaska. On sait, dans le bassin versant de la Yamaska, que la majorité des élevages sont dans le haut du bassin et que la grande partie des cultures se font plutôt vers le milieu ou le bas du bassin versant, donc une certaine distance entre les plus grands lieux de production de fumier et purin et les lieux où il pourrait y avoir une consommation pour de l'épandage.

2870 Donc, ma question, c'est de savoir si dans le bassin versant de la Yamaska, il est réaliste de croire que la totalité des fumiers et lisiers pourront être épandus en respect avec la norme phosphore dans certaines applications. Parce que là, on sait que ce n'est pas encore la pleine application de la norme phosphore.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Maltais.

Mme LUCIE MALTAIS :

2880 De l'application, d'accord. Ce que je vais préciser, c'est que dans un contexte où on fait une démarche en agroenvironnement avec une entreprise agricole, on fait affaire avec des personnes. Donc, il y a tous les concepts agroenvironnementaux qu'on donne l'information, la sensibilisation.

2885 Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a une répartition du cheptel qui est regroupé à une extrémité du territoire et les terres sont finalement à l'opposé. Il faut faire dans les deux cas, tant au niveau des fournisseurs que des receveurs de fumier, des démarches et expliquer les différents concepts en vue d'améliorer la gestion sur le territoire.

2890 Il y a des questions humaines, finalement, c'est qu'on travaille avec des gens. Et il y a une question aussi, il y a les distances également qui sont quand même assez importantes à ce niveau-là. Il faut voir que transporter du liquide, c'est très onéreux sur une grande distance. Il faut voir également que le contact qu'on va faire ou la mise en contact entre le fournisseur et le receveur de fumier, il y a toujours des particularités, à ce moment-là, entre ces deux individus, dans le sens que c'est quand même un contact entre deux personnes. À chaque année, dépendant de la saison d'épandage, il y a des facteurs qui peuvent fragiliser ces ententes-là.

2900 Je tiens peut-être à préciser qu'il y a encore, comme je disais tout à l'heure, il y a encore beaucoup d'efforts à faire au niveau de la répartition finalement de ces effluents d'élevage. Il y a encore plusieurs entreprises agricoles receveuses qui ont un potentiel de réception, qui n'en reçoivent pas présentement. Donc, il y a encore beaucoup d'efforts à ce niveau-là à faire pour augmenter.

2905 Il faut peut-être croire aussi que, il faut peut-être voir qu'à plus long terme, sur 100 %
des terres, l'utilisation de 100 % des terres au niveau des fumiers, on devra peut-être
transformer ces effluents d'élevage là pour les vendre ou les utiliser d'une forme qui est
beaucoup plus pratique en vue de substituer justement les engrais minéraux à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

2910 Donc, les modifications apportées à la norme phosphore n'ont pas, à votre avis, pour
effet de causer un problème pour l'épandage des lisiers dans la région. C'est ça que je
comprends. Vous vous demandez si ça peut avoir un impact, la nouvelle norme phosphore, sur
la disponibilité de terres pour épandre le lisier?

2915

M. JACQUES FOURNIER :

Bien, c'est que c'est beaucoup plus exigeant. Et puis madame Maltais nous a fait part
des contraintes que ça peut apporter. Puis même, dans les contraintes, on peut dire que les
2920 cultures ou types de culture ou les temps qu'on peut faire de l'épandage sur certaines cultures,
c'est des contraintes supplémentaires pour les receveurs de fumier, purin.

Mais ça, c'est intéressant à savoir pour la majorité du monde. Mais après ça, j'aimerais
avoir une réponse assez claire, est-ce que madame Maltais veut dire qu'il va falloir développer la
2925 filière transformation parce que c'est impossible vraiment de respecter la norme phosphore en
épandage? Est-ce que c'est ça qu'elle veut dire?

LA PRÉSIDENTE :

2930 Madame Maltais.

Mme LUCIE MALTAIS :

2935 Donc, à l'échelle du bassin versant, ici dans la Yamaska, bon, comme on l'a présenté
tout à l'heure, au niveau azote X puis même il y a quelqu'un dans l'auditoire qui en faisait part X
c'est que le besoin en azote des plantes sur l'ensemble du territoire et l'azote qui était produit par
les animaux, c'était sensiblement l'équilibre à ce moment-là.

2940 Quand j'arrive avec le phosphore, je ne peux pas vous donner le pourcentage sur
l'ensemble du bassin. Ça, c'est des données qui seraient disponibles au ministère de
l'Agriculture, dépendant des superficies pour chacune des cultures. Ce serait des choses peut-
être qui seraient à jour. Je ne les ai pas en mémoire comme ça, là, cet après-midi.

M. JACQUES FOURNIER :

2945 Madame la présidente, je comprends ce que madame Maltais veut nous dire, c'est qu'il
y a des statistiques, il y a des chiffres, comme monsieur Gauthier a fait valoir aussi plus tôt dans

l'après-midi, c'est qu'on voit la différence des gens en surplus et des gens en manque de phosphore. Ça fait qu'on peut faire une équation mathématique. Ça, c'est facile à faire.

2950

Par contre, la réalité pratique, ce n'est pas ça. On a fait état tantôt, il y a plein de contraintes. On fait affaire avec des gens d'affaires, des producteurs, des gens d'affaires. Il y a des gens qui offrent du fumier, du purin; il y en a d'autres qui sont prêts à les recevoir. Il y a des conditions d'entente. Il y a des contraintes aussi, comme je disais, sur les cultures, tout ça.

2955

Mais c'est surtout avec ces facteurs-là autres aussi et les distances à parcourir, qui sont des coûts, est-ce que c'est réaliste de penser que le nombre de kilogrammes de phosphore produit actuellement dans le bassin versant de la Yamaska peut être utilisé en épandage dans le bassin versant de la Yamaska. Ça, il me semble que c'est encore les OGF qui ont la meilleure expérience de ça. Sinon, il faudrait aller au ministère de l'Environnement pour essayer d'avoir une appréciation de ça.

2960

LA PRÉSIDENTE :

2965

Madame Maltais.

Mme LUCIE MALTAIS :

Je ne me prononcerai pas sur les chiffres au niveau phosphore. Je reviens sur, finalement le travail, que ce soit en considérant la richesse des sols en phosphore et le phosphore présent dans les effluents d'élevage, il y a encore quand même une possibilité de trouver, je crois, de nouveaux receveurs. Sauf que la limite, elle est quand même plus proche qu'elle l'était, il y a quelques années. Il va falloir trouver d'autre chose, d'autres alternatives pour X puis là je le vois plus dans le cas de regroupement X transformer ce produit en vue de le substituer. Mais il y a encore, au niveau réceptivité, d'après moi, il y a encore possibilité de faire certaines démarches à ce niveau-là.

2970

2975

LA PRÉSIDENTE :

En d'autres termes, si on regarde ça en termes d'offre et de demande, il y a encore moyen de jouer sur la demande, d'agir sur la demande, de modifier des éléments de la demande, de telle sorte que sans modifier l'offre, on pourrait...

2980

Mme LUCIE MALTAIS :

2985

Il y a encore possibilité...

LA PRÉSIDENTE :

2990

C'est-à-dire, tout en modifiant l'offre, on pourrait quand même réussir à toute la placer sur le territoire de la Yamaska. C'est ça que je comprends?

Mme LUCIE MALTAIS :

2995

Il y a encore possibilité...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3000

Ce n'est pas ça que je comprends, moi. Je comprends qu'il y a une partie de la demande qui peut rencontrer l'offre, mais l'offre est excessive par rapport à la capacité de demande.

Mme LUCIE MALTAIS :

3005

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3010

C'est-à-dire, quand vous aurez réussi à trouver les terres où on peut placer un peu de phosphore où il en manque, il reste que le bilan restera encore largement au-delà de la capacité des terres, de l'ensemble. Est-ce que c'est ça?

Mme LUCIE MALTAIS :

3015

Je ne peux pas vous donner le *largement+ là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3020

Vous ne pouvez pas le dire.

Mme LUCIE MALTAIS :

Sauf que...

3025 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Enlevons l'adverbe, il en restera.

3030 **Mme LUCIE MALTAIS :**

Oui, c'est ça, il en restera, dépendant de la teneur. Mais pour avoir un constat représentatif, il va falloir que chacune des entreprises agricoles ait fait ces démarches-là en agroenvironnement, réalisation finalement de diagnostic de chacune de ces entreprises.

3035 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

En sous-question, moi, je comprends qu'il y a la superficie théorique qui peut recevoir des lisiers, il y a la quantité réelle de lisier qui est produit et on s'interroge sur deux choses. Premièrement, est-ce que même à ce niveau-là, au niveau théorique, il y aurait un surplus?

3040

Et l'autre élément qui vient se réajouter, c'est qu'on dit: même s'il y a une superficie théoriquement totale qui pourrait tout recevoir, ça ne veut pas dire que tous ceux qui ont des terres et qu'ils n'ont pas, eux, de porcs sont tous disposés à recevoir du lisier.

3045 **Mme LUCIE MALTAIS :**

C'est ça.

3050 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Alors, pourriez-vous distinguer votre réponse sur ces deux plans-là? Premièrement, est-ce qu'il y a un surplus, même au niveau théorique? Et deuxièmement, bien, s'il y en a un au niveau théorique, on n'a pas besoin d'aller plus loin. Et s'il n'y en a pas, au niveau théorique, la question de monsieur est plus de savoir, en dépit du fait qu'il n'y aurait pas de surplus au niveau théorique, la possibilité réelle de placer le lisier fait qu'il y a quand même un surplus.

3055

Mme LUCIE MALTAIS :

La possibilité théorique, finalement, c'est que, oui, il y a plus de phosphore produit que selon la capacité des sols, finalement, capacité théorique à ce moment-là, à l'échelle du bassin.

3060

LA PRÉSIDENTE :

3065 Ça va, monsieur Fournier?

M. JACQUES FOURNIER :

3070 Merci, madame la présidente. Je crois que c'est un élément très important dans la réflexion de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

3075 Merci, monsieur.

Alors, il n'y a plus personne d'inscrit au registre. Alors, on va ajourner la séance. On reprend ce soir à 19 h 30. Et ce soir, nous avons avec nous monsieur Marc Trudelle, conseiller en agroenvironnement de l'Ordre des agronomes, qui va nous parler des plans agroenvironnementaux de fertilisation et de valorisation; monsieur Claude Lafleur de la 3080 Coopération fédérée, qui traitera des nouvelles tendances de production à l'étranger; et madame Renée Bergeron de l'Université Laval qui parlera de bien-être animal. Alors, à plus tard.

3085 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3090 ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.